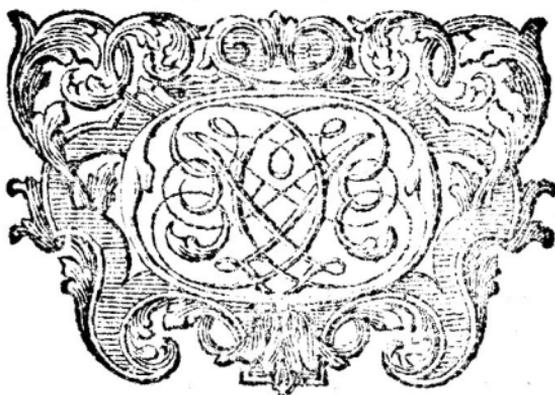


LA CLEF  
DU CABINET  
DES PRINCES  
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur  
les Matières du tems.

*Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature.*

A V R I L 1748.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritières d'ANDRÉ CHEVALIER,  
vivant Imprimeur de Sa Majesté  
l'Impératrice & Reine.

---

M. D C C. XLVIII.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté  
Impériale,  
Et approbation du Commissaire Examineur.*

## AVIS AU PUBLIC.

**L**A mort du Sr. ANDRE' CHEVALIER, arrivée le 10. Avril 1747, n'empêchera pas que ce Journal ne paroisse, comme de coutume, régulièrement au commencement de chaque mois. On ne négligera également rien pour continuer à le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il sera possible. Pour cela on invite les Savans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. Ils sont priés d'adresser leurs Lettres & Paquets ( francs de port ) aux Héritières de feu le Sr. Chevalier, qui ont seules le fond de cet Ouvrage mensal depuis son origine, & le vendent complet & par mois séparés.

On trouve aussi chez les mêmes Héritières, outre leurs impressions, un grand assortiment de Livres de tous Pays. Elles débitent plusieurs Journaux historiques, Politiques & Littéraires, entre-autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à présent 43. vol. : Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continué: Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18. vol.; & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Savans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12. Tomes 27. parties in 8°. nouv. édit. revûë par Mr. de Camusat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; lesdites Héritières le vendent par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à présent 34. tomes en deux parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique à présent 45. volumes.

LA CLEF  
DU CABINET  
DES  
PRINCES DE L'EUROPE ,

Ou, Recueil Historique & Politique  
sur les matieres du tems.

A V R I L 1748.

---

A R T I C L E P R E M I E R .

*Contenant quelques nouvelles de Lit-  
térature &c.*

I. **M**R. Bouguer de l'Académie Royale  
des Sciences de *Paris*, nous donne  
un *Traité* curieux du Navire & de *Traité du*  
*ses mouvemens*, en un vol. in 4°. de *Navire,*  
682 pages sans la Préface & les Planches. Cet  
ouvrage qui paroît depuis plus d'un an, de l'im-  
pression de Jombert, Libraire à *Paris*, n'en mérite  
pas moins l'annonce, dans nos Mémoires, que  
d'autres de plus fraîche datte. Il est dédié au  
Comte de Maurepas, Secretaire d'Etat de la Ma-  
rine en France, que l'Auteur louë spécialement  
de la protection que ce Ministre accorde aux  
Sciences & aux Arts, nommément dans le dou-

double voyage, fait par l'Académie au Pôle & à l'Equateur, pour la perfection de la Géographie & de la Marine. Voyage dont Mr. Bouguer peut mieux rendre compte que tout autre, en ayant été un des principaux Acteurs.

Sa Préface qui est de 28 pages roule sur l'Architecture navale, c'est-à-dire, sur la construction du Navire, partie de la Marine ou de la Navigation en général, qui est, selon lui, la plus imparfaite. On peut s'en rapporter à sa parole, après l'étude profonde qu'il en a faite. Rien n'est plus juste que ce jugement; il en articule les motifs. C'est la partie qui a le plus besoin de la double Théorie, soit du Mouvement & de la Physique ou Hydrostatique; soit de la Géométrie & des Mathématiques en général. Et c'est celle qu'on a le plus abandonnée à la conduite & au caprice de la pratique & du simple Constructeur.

Mr. Bouguer rapporte qu'on tint pourtant à Paris, en 1681. des conférences sur la construction, mais que tout s'y réduisit à constater celle qui avoit cours jusques-là, afin qu'elle fût désormais moins exposée aux caprices du hazard ou de l'Ouvrier. Un des grands défauts de ces conférences, peut-être trop savantes, fut, selon notre Auteur, qu'on y consulta trop la Géométrie, & pas assez la Physique ou la Mécanique, pour la détermination de la forme du Vaisseau.

Ce que nous avons de mieux depuis ce tems-là sur la construction, est l'Ouvrage de Mr. Witsen fameux en Hollande, & qui paroît fort entendu dans la pratique courante en ce Pays-là, & la théorie de la construction des Vaisseaux donnée en 1697. par le P. Hoste Jésuite, dont Mr. Bouguer préfère l'Ouvrage à celui de Witsen, faisant

faisant entendre cependant avec beaucoup de justesse de discernement, que ce Traité du P. Hoste, est fort au - dessous de celui du même Auteur sur les évolutions navales, à la suite duquel il a mis sa Théorie, pure Théorie de construction.

Le Traité des Evolutions Navales est, selon Mr. Bouguer, un *Ouvrage original que les Officiers de Marine ne sauroient trop consulter, puisqu'il contient la Tactique des Escadres & des Armées Navales; science nécessaire aux Généraux & à tous ceux qui se trouvent chargés de la conduite des Flottes.*

Le P. Hoste entendoit la pratique & toutes les pratiques de la Navigation, mieux même que la théorie; & son Traité sur la Manœuvre, quoiqu'un peu défectueux dans son principe, est encore fort applaudi par notre savant Auteur. Par malheur ce Jésuite en promettant un Traité de Pratique sur la Construction, se borna à la Théorie où il ne fut pas si heureux; il ne le fut pas même dans la *Pratique pratique*, car il voulut faire un Vaisseau qui ne réussit pas; au - lieu que s'il se fût tenu dans le juste milieu de la *Pratique théorique*; c'est-à-dire, d'écrire sur la pratique, sans s'élever à trop de théorie, sans se dégrader à trop de pratique, il pouvoit donner de l'excellent.

Mr. Bouguer, sans désapprouver la hardiesse du P. Hoste à s'affranchir de la routine dans la construction qu'il fit d'une Frégate, ne le blâme que de s'y être mis en concurrence avec le fameux Maréchal de Tourville, qui, pour s'assurer les suffrages de la multitude, laissa conduire son Vaisseau par les Ouvriers, selon les règles les plus vulgaires, ne leur prêtant sans

doute que son nom ; nom illustre , & fameux , dit-on ici , par des Triomphes plus réels & d'un autre genre.

Après ce peu d'ouvrages & de tentatives régulières , faites pour perfectionner la forme & la construction des Vaisseaux , Mr. Bouguer représente la Construction & les Constructeurs dans un dénûment actuel de vraies règles & de bons principes , où il semble qu'un Ouvrage de cette conséquence , vraie *Machine d'Etat* , ne devrait point se trouver après tant de siècles de pratique , tant d'expériences , tant de dépenses , tant d'intérêts. L'Auteur insinüe & fait sentir la vraie cause de ce dénûment de règles & de principes , & la difficulté jusqu'ici insurmontable de fixer la théorie & la pratique.

Un Vaisseau est une machine trop composée. Indépendamment même de tout le reste , la seule forme de la Carene résulte de l'assemblage de bien des parties , dont une ne peut changer sans que toutes les autres changent pour se conformer à celle-là. Or le plus souvent lorsqu'on en corrige une , on ne pense point aux autres , & l'on n'est point à portée de voir les changemens que celle-là exige dans celles-ci , ce qui produit des inconvéniens pires que celui qu'on se propose d'éviter.

C'est-là l'inconvénient de la pure pratique , & l'on doit convenir d'après Mr. Bouguer , que la théorie a un œil plus élevé & plus étendu , pour embrasser ce total sous un aspect général capable de concilier toutes les parties , en dissipant tout d'un coup tous les nuages , toutes les difficultés.

Il est beau dans un si profond Géometre , qui est si savant calculateur , de convenir que la Géométrie

métrie & l'Algebre ne doivent point être prodiguées dans toutes sortes de sujets ni à la résolution de toutes sortes de problèmes & de difficultés. Mais il faut en même-tems convenir avec lui, qu'il y en a dans cette matiere qui demandent tout ce que la Géométrie de l'infini a de plus transcendant, & tout ce que l'Algebre a de plus épineux. Et qui peut douter qu'un Géometre ne doive traiter très-géométriquement son sujet? & que la Marine ne soit un sujet géométrique par mille endroits?

L'Auteur nous paroît avoir pris un juste tempérament de pratique & de théorie, de raisonnement ordinaire & de calcul, qu'on ne sauroit trop imiter en pareil cas. De trois Livres qui font la division naturelle de son Navire pris d'abord 1°. sur terre, en chantier, 2°. à flot, dans le Port. 3°. cinglant en pleine mer. Le premier qui regarde la construction & par conséquent les Constructeurs, est tout de pratique & d'un discours aisé, libre & familier, à la portée de ceux qui doivent naturellement en profiter, sans en exclure pourtant quelques traits d'une Géométrie savante, mais naturelle & sans presque aucun embarras de calcul.

La premiere Section traite de la figure du Vaisseau & de ses parties intérieures: Le Chapitre premier, *des différentes espèces de Navires.* Ceux du premier rang longs de 170 à 180 pieds, larges de 47, 48 à 50, ont 100 ou 120 pièces de Canon en trois Batteries réparties à droite & à gauche (Tribord, Babord) sur trois Ponts, *Tillacs* ou planchers, sans parler des Gaillards. Un gros Canon prend 3 pieds de largeur, d'embrasure ou de *Sabord*, avec 7 à 8 pieds de distance d'une pièce à l'autre. Le public aime ces détails

détails sur-tout en tems de guerre.

Un pareil Vaisseau a jusqu'à 5 ou 6 étages à son arriere sans compter le fond de cale, trois Ponts, un Gaillard & deux Dunetes, ce qui peut faire une hauteur de 30 pieds au-dessus de l'eau, & plus de 50 au-dessus du fond de cale: hauteur nuisible selon Mr. Bouguer & selon tous les gens de bon sens, soit par la prise qu'elle donne au vent, soit par le flotement, tangage & sur-tout roulis qu'elle occasionne.

Les Vaisseaux du second rang ne sont pas si élevés. Ils ont 3 Ponts 2 Dunettes, point de Gaillard ou demi Pont; ils sont de 150 pieds environ de longueur, & portent 80 à 90 Canons. Le 3<sup>e</sup>. Rang de 130 à 140 pieds de longueur n'a que 2 Ponts & demi avec une Dunette & porte 60 à 70 Canons. Peu à peu on pourra se débarrasser des rangs supérieurs pour se réduire à celui-ci dont la grandeur est modérée. Au-dessous ce sont des *Frégates*. Au-dessus ce sont les *Vaisseaux de ligne* & de haut bord.

Il est curieux de savoir que pour la construction d'un Vaisseau du premier rang, il faut couper plus de 4000 chênes, sans parler d'une multitude infinie d'autre bois, sapin &c. Il faut plus de 300 milliers de fer, plus de 130 ou 140 mille journées d'ouvriers &c.

CHAP. II. Des principales parties du Vaisseau & de leurs proportions ordinaires. La quille est une sorte de Poutre énorme de 100 & jusqu'à 150 pieds de longueur sur un, un & demi & près de deux pieds d'équarrissage ou de grosseur, dont la longueur ne pouvant être d'une ni de deux pièces, est souvent de 3 ou 4 qu'on unit bout à bout avec beaucoup d'art, en doublant en quelque sorte les bouts par des entailles ou biseaux

bizeaux (nommés *Ecars*) de 7, 8, à 9 pieds d'enjambage les uns sur les autres.

Aux deux extrémités de toute cette Quille, on élève deux grandes pièces de charpente, dont celle de l'avant s'appelle l'*Etrave*, celle de l'arrière l'*Etambors*. C'est comme si on replioit ou relevoit la Quille enenhaut, point trop à plomb cependant, du moins à l'avant. Ces 3 pièces, c'est-à-dire, la Quille ainsi relevée par ses bords, forment comme l'épine du dos ou l'arrête du Vaisseau, & en sont comme tout le fondement sur lequel porte absolument tout l'édifice. Cela seul démontre la solidité qu'elles doivent avoir en elles-mêmes & dans l'intimité de leur union avec la Quille.

Les Varangues, espèces de gros chevrons qui croisent de près à près, commencent les espèces de côtes qui forment le squelette du Vaisseau. Ce sont des Poutres de traverse bien unies avec la Quille, aux deux bords desquelles on *empâte*, c'est à dire on unit, ( par voie de doublure ou d'*écars* ) ce qu'on appelle les *Genoux de fond*, pièces courbes comme l'*Etrave* pour former l'arrondissement des flancs du Vaisseau, pour remonter en haut & former son *bord* ou ses murailles d'enceinte, par des allonges qu'on empâte aussi avec ces genoux jusqu'au *Plat-bord* ou bord le plus élevé. Une Varangue avec ses genoux & ses allonges toutes montées, forme ce qu'on appelle un *Gabarit*, quoique le *Gabarit* soit le modèle de la chose plutôt que la chose même.

Les Constructeurs font grand cas & ont longtemps fait mystère de ces Gabarits, c'est-à-dire, de leurs formes & de leurs proportions absolues & relatives, d'où dépend effectivement toute la forme,

forme, la bonne grace, la solidité du Vaisseau, & notamment son Sillage, & peut- être aussi toutes les qualités soit pour porter la Voile, soit pour gouverner, c'est-à-dire, obéir au Gouvernail, à la Manœuvre même &c.

Tout dépend du plat ou de la longueur des Varangues & de leurs Genoux de fond, jusqu'à ce qu'on appelle les *Fleurs* du Vaisseau inclusivement, parce que ces Varangues forment le plat du fond de cale, le ventre ou l'espece de poitrine & le vrai support du Vaisseau sur l'eau. Car ce Vaisseau se trouve plus ou moins appuyé de l'avant, de l'arrière, du milieu & de tout son corsage, suivant que les Varangues ou côtes qui forment son épâtement plus ou moins grand & sa capacité, sont plus longues ou plus courtes, plus plates ou plus relevées vers le haut.

Communément les Varangues sont plus plates vers le milieu du Vaisseau où doit être son grand appui, son point d'équilibre & sa grande capacité: hors de-là & en allant vers la Prouë & vers la Poupe les Varangues se relevent, les fonds se retrécissent; & au lieu de Varangues ce sont des *Fourcats* especes d'Y, ou de V. Les grandes questions qui concernent la Construction des Vaisseaux, roulent sur les *Varangues plates*, s'il en faut plus, s'il en faut moins, si elles doivent l'être plus ou moins, & si elles doivent être plus ou moins au milieu ou à l'avant &c. Mr. Bouguer touche toutes ces questions à mesure que chaque sujet les lui présente, & sur chaque question il prend le parti le plus convenable à la pratique qu'il a ici uniquement en vûë, & indique plusieurs bonnes façons de la corriger ou de la perfectionner.

CHAP. III. Suite du précédent, où on continue d'expliquer les noms & les proportions

des

des principales parties du Vaisseau. C'est ici surtout que l'Auteur touche la question de la position de la *Maitresse Varangue*, c'est-à-dire, la plus plate ou la plus longue, ou, ce qui va au même, de la position du *Maitre Bau*. On appelle *Baux* les espèces de Poutres qui portent les *Ponts* ou *Planchers*. Et le *Maitre Bau* est le plus long & répond à la plus grande largeur du Vaisseau, & à la *Maitresse Varangue*. Mr. Bouguer fait entendre que ci-devant on les plaçoit au tiers de la longueur en avant, & qu'on a trouvé qu'il valoit mieux ne les mettre qu'aux 5 douzièmes entre le tiers & le milieu. Et sur la longueur de ce *Maitre Bau* qui décide de la longueur de la *Varangue*, du *Gabarit* & du Vaisseau, il rapporte les divers avis, dont la plupart vont à donner au Vaisseau de largeur, le quart & même un peu plus de la longueur, donnant, par exemple, 46 pieds de grande largeur à un Vaisseau de 170 de longueur depuis le haut de l'Etrave jusqu'au haut de l'Etrambord.

C'est au premier Pont, c'est-à-dire, au Pont le plus bas, que le Vaisseau a communément sa grande largeur, à le considérer soit de l'avant à l'arrière, soit de bas en haut, le fond allant en rentrant ou en se rétrécissant à mesure qu'il s'élève au-dessus. Cette rentrée est fort naturelle, soit pour rendre le Vaisseau moins flottant, soit pour le fortifier en le resserrant & en resserrant le Tillac dessus & dessous, soit pour rendre l'abordage plus difficile. Nous sentons la conséquence de l'avis que donne l'Auteur de ne commencer la rentrée & le rétrécissement, qu'au-dessus de l'endroit qui devient ligne de flottaison, lorsque le Vaisseau s'incline dans les routes obliques. Le

*Le creux* du Vaisseau, c'est-à-dire, sa profondeur sous le premier Pont, est environ un dix ou onzième de la longueur du Vaisseau, plus ou moins selon que la Varangue est plus ou moins plate, & qu'on veut poser une batterie plus ou moins haute, ou avoir plus de terrain pour la charge du Vaisseau. *Le tirant d'eau* dépend de là. On le fait communément un peu plus grand à l'arrière qu'à l'avant, & notre Auteur paroît en approuver la pratique, qui est en effet celle des plus habiles.

On appelle *Bordages* les planches dont on couvre la Carene du Vaisseau, celles mêmes dont on couvre les Ponts, & en général *Border* c'est couvrir de planches. Celles de la Carene ont quelquefois 4 à 5 pouces d'épaisseur; ce que nous disons pour faire sentir au commun des gens qui ne connoissent que l'Architecture ordinaire des Villes, *Architecture* dite *Civile*, la conséquence de la *Navale*, dont les planches simples ont l'épaisseur presque de nos poutres ordinaires. La largeur & la longueur sont proportionnées. Et le difficile encore est que ces planches doivent communément être arquées, voutées en largeur comme en longueur: opération difficile, faite à l'aide du feu, ce qui fait bien sentir la grande conséquence de la construction d'une maison immense, portative aux deux bouts de l'univers en tout sens.

CHAP. IV. Des différentes pratiques que suivent les Constructeurs pour tracer la Coupe des Vaisseaux, faite perpendiculairement à leur longueur dans l'endroit le plus gros. Cette Coupe donne le maître Gabarit du Vaisseau, & toutes celles qui lui sont parallèles donnent tous les Gabarits relatifs. C'est ici du Géométrique, &  
par

par conséquent du savant & du bon de la part de l'Auteur. Il donne diverses méthodes, celle du Pere Fournier &c. & ses discussions finissent par déterminer la plus convenable, la plus Géométrique. Le Lecteur, le Public ne nous dispense que trop d'entrer dans ces détails, curieux pour l'esprit seul.

CHAP. V. Méthode de tracer les deux Coupes du Vaisseau aux deux extrémités de la Quille avec la maniere ancienne dont on se servoit des Lisses pour achever le Navire. En général ces trois Coupes ou *Gabarits*, les deux extrêmes & celui du milieu ou du gros, paroissent déterminer la forme totale du Vaisseau; nous en compterions bien deux autres entre ces trois. Mais Mr. Bouguer, dont l'avis est d'un grand poids, étant réfléchi de la théorie sur la pratique, dit que, *comme la forme de la Poupe & de l'arrière contribue moins aux bonnes & mauvaises qualités du Vaisseau, il importe moins comment on en trace la dernière Coupe.* L'Auteur la trace cependant aussi bien que celle de l'avant, en remplissant le titre de son Chapitre V. tel que nous l'avons rapporté.

Le Chapitre VI. donne des remarques générales sur les Lisses avec le moyen de former l'arrière du Vaisseau en rendant toutes les Coupes verticales dépendantes de la première & de celle de l'extrémité. Il y a ici une remarque extrêmement fine & juste sur la déviation de la ligne droite ou horizontale que prennent les Lisses, ou en général les lignes véritablement droites lorsqu'on les applique sur une surface courbe à double courbure. Il n'y a guères que des Géomètres qui puissent apprétier tout ce que l'Auteur dit à ce sujet.

Le Chapitre VII. donne la maniere de former

mer toute la partie de l'avant du Navire. Le 8<sup>e</sup>. apprend à faire en sorte que la courbure entiere des Lisses depuis la premiere Coupe jusqu'à l'Etrave, appartienne à la même Courbe. Le 9<sup>me</sup>. montre la maniere de projeter les diverses Coupes du Navire sur toutes sortes de Plans. Tout ceci se rapporte aux Gabarits que les Constructeurs forment avec des planches ajustées & resciées pour servir de modèle aux ouvriers qui coupent & taillent les pièces qui composent les membres d'un Vaisseau, Varangues, Genoux & Allonges, &c.

Le 10<sup>me</sup>. Chapitre contient des remarques sur la forme que les règles ordinaires donnent aux Vaisseaux. L'Auteur panche ici à porter un peu plus vers l'avant qu'on ne fait, le maître Gabarit en diminuant alors un peu le renflement de la Prouë. L'ordinaire est de le placer aux 5 douzièmes de la longueur de la Quille ; il approuve aussi assez la méthode de faire caler le Vaisseau de l'arrière un peu plus que de l'avant en faveur du Gouvernail qui prend alors plus d'eau, & a plus de force par conséquent & d'action sur le Vaisseau.

Le 11<sup>me</sup>. Chapitre est la suite du précédent, avec la maniere de rendre la figure du Vaisseau plus parfaite. M. Bouguer est persuadé que le Vaisseau sillerait mieux s'il étoit moins large ou plus long à proportion : & cela paroît vrai. Cet Auteur en rendant les Lisses presque droites ou peu courbes dans leur longueur, fait revenir la forme générale du Vaisseau à celle de deux demi Cones joints par leurs bases. Une chose que nous croyons bien juste, est ce qu'il dit, que le point où ces deux bases se réunissent & qui est le gros & le fort du Vaisseau, doit être unique, les fa-  
çons

cons de l'avant & de l'arrière commençant dès à côté de ce point. Il croit aussi que les Ponts doivent dans toute leur longueur être parallèles à la Quille, & la Lisse d'hourdi être moins élevée d'aurant.

Il avertit cependant que tout cela n'est dit que pour les Frégates & autres Bâtimens faits pour la course & pour siller rapidement. D'ailleurs l'Auteur habile se prête à toutes les circonstances des divers usages pour lesquels les Navires sont faits, des diverses Mers mêmes où ils doivent naviguer.

Le 12<sup>me</sup>. Chap. traite de la manière de mettre les Navires à l'eau, & du moyen de reconnoître s'ils se courbent dans le sens de leur longueur par l'effort qu'ils souffrent dans ce mouvement. En un mot il n'y a pas une opération considérable sur la Construction, que l'Auteur ne décide avec la facilité d'un homme qui auroit pratiqué lui-même, & avec le discernement d'un homme qui a encore plus réfléchi sur la pratique, insinuant par tout de petites corrections utiles, de grandes même qui méritent à leur tour toute la réflexion des Constructeurs.

La suite pour le mois prochain.

II. *Les délices de la Médecine, ou la Médecine des Dames*, s'imprime actuellement chez Lesure à Nancy. C'est un projet pour rendre les Médicamens d'un facile usage, en les dépouillant de tout ce qui peut donner de la répugnance aux malades, sans rien ôter aux remèdes de leur vertu essentielle; imaginé, est mis au jour par le Sr. Nicolas Esbérard de la Neuville, Docteur Médecin de Toul, & exécuté par Louis Bouchon, Maître Apoticaire de la même Ville, ci-devant Apoticaire du Roi dans ses Hôpitaux Militaires.

*Les délices  
de la Médecine.*

Tous

Tous ces remèdes ont la forme de sirop, de sucre, de tablettes, d'élixir de quinte-essence, tous d'un goût exquis.

On trouvera des purgatifs au nombre de quatre, un sirop, un sucre, des tablettes & un élixir; ils pourront tous être transportés dans les Pays les plus éloignés, sans altérer leur qualité. Leur vertu, leur dose & leur usage sont décrits dans ce livre. On trouvera en outre tous les remèdes généraux, comme vomitifs, diurétiques, diaphorétiques, pectoraux, stomachiques, fébrifuges & vermifuges.

Le vermifuge a la forme de sucre & d'un sirop. Ce sirop est si puissant, que non-seulement il tuë les vers ordinaires, mais aussi le ver solitaire qui tourmente tant de personnes, & pour la destruction duquel on n'a trouvé jusqu'ici aucun remède certain. Celui-ci les tuë à coup sûr, après une, deux, ou trois prises, tout au plus. Ce que l'Auteur avance est si certain, que le 15. du mois de Fevrier, le nommé Dourlange Passementier, âgé de 32 ans, après avoir pris une dose de ce sirop, rendit un ver solitaire long de trois aunes; le lendemain 16<sup>me</sup>. du même mois, le Sr. Henri, Musicien de la Cathédrale, âgé de 30 ans, après une prise du même sirop, en rendit une portion de la longueur d'environ une aune. Ces deux personnes souffroient depuis plusieurs années, des douleurs très-incommodes dans l'estomac, sur-tout lorsqu'ils étoient à jeun, douleurs qui ne cessoi nt qu'après l'usage de quelques alimens; ce qui est un symptôme assez ordinaire & certain pour indiquer le séjour de ce cruel insecte dans le corps.

Ceux qui voudront être sûrs de son existence, pourront lire le Traité du Docte Mr. Audri sur

la génération des vers dans le corps de l'homme ; on y trouvera toutes les indications qui manifestent l'existence des vers & en particulier du ver solitaire. Les enfans peuvent sans crainte prendre ce remède, qui est d'un goût parfaitement gracieux.

On trouvera un sirop de serquis, dont la vertu est de conserver à ceux qui en feront usage, un air de jeunesse jusqu'à l'âge de 70. ans. Il est composé avec une plante qui croît dans la Natolie sur le Mont- Argeis. Les Sultanes s'en servent pour conserver leur beauté.

On y donne aussi une quinte-essence & une confection de Nisi ou ging-ging, plante dont les Chinois font un grand usage pour conserver leur force, sur-tout dans un âge avancé.

Tous ces remèdes sont accompagnés d'un petit discours sur leur action & sur le mécanisme des fonctions animales.

Si le Public reçoit favorablement cet ouvrage, l'Auteur promet un Code complet, renfermant des remèdes de même faveur que ceux-ci.

Il a trouvé un remède pour guérir la goutte, qu'il promet donner dans peu, attendant deux racines de la haute Egypte, qui entrent dans sa composition.

Il donnera conjointement un remède gracieux & facile à prendre, pour guérir les maladies vénériennes.

Ceux qui voudront de ces remèdes, écriront à l'Auteur ou à son Artiste, qui les leur feront tenir partout avec un billet qui expliquera la manière d'en faire usage.

Il donnera, en outre, aux médicamens quel goût & quel odeur on voudra ; & à tel spécifique qu'on lui demandera, en lui marquant le genre

de la maladie pour laquelle on veut se médicamenter.

On avertit de ne prendre de ces remèdes que de l'Auteur & de l'Artiste qui réside à Toul, de crainte qu'on ne leur donne des drogues dont l'effet leur seroit funeste.

*Art de la  
guerre.*

III. Un ouvrage recommandé pour les Militaires, vient de paroître. C'est l'*art de la guerre, par regles & par principes*, composé par le Maréchal de Puysegur, & mis au jour par le Marquis de Puysegur, son fils, Brigadier des Armées du Roi Très-Chrétien, *in-folio* & orné de plus de 40 planches. Il est imprimé à Paris. La théorie que l'on y donne est le fruit d'une expérience de 60. années, dont le Maréchal de Puysegur se propose pour avantage principal de prouver aux gens de guerre, la nécessité d'apprendre la théorie de cet art, afin d'en établir les élémens sur des principes évidens & certains, & il combat à cette occasion, les préjugés contraires qui peuvent s'être élevés.

IV. La Littérature qui a sa place dans le Royaume de Pologne, comme en divers autres Pays, où elle ne fleurissoit pas beaucoup en l'autre siècle, y reçoit de jour en jour de l'accroissement, par l'énumération qui s'y fait reconnoître parmi les Grands. On s'en apperçoit entre-autres par le nombre d'ouvrages traduits en Polonois qui y paroissent depuis quelque tems; parmi lesquels est la traduction de l'*Histoire du Peuple de Dieu*, du Pere Bertuyer; laquelle s'imprime actuellement à Varsovie, dans l'Imprimerie du Collège des Ecoles-Pies. Cette traduction est faite par le Prince Michel Wiefsniowieski, Grand Général de l'Armée de Lithuanie.

On

V. On vient d'imprimer à Nancy, chez Antoine Leseure, Imprimeur du Roi, un *Traité historique des Eaux & Bains de Plombieres* contenant 350 pages 8°. avec des figures en tailles-douces, beau papier & belle impression, avec une Table des matières, & muni de Permissions nécessaires & du Privilège du Roi de Pologne Duc de Lorraine & de Bar.

Eaux &  
Bains de  
Plombieres.

*Plombieres* est un Bourg en Lorraine, situé à deux lieues de *Remiremont* vers le midi, dans un val on très-étroit, environné de hautes montagnes. Il est aujourd'hui en si grande réputation pour ses Eaux chaudes, pour ses Eaux minérales & pour ses Eaux savonneuses, qu'on y vient de toutes les Provinces de France, de la Bourgogne, de l'Alsace, de la Champagne, de la Suisse, & du fond de l'Allemagne, & qu'il est peu de personnes qui n'y reçoivent ou leur entière guérison, ou un soulagement sensible dans leurs incommodités.

Ce *Traité des Eaux de Plombieres* fut ébauché en 1719 & continué en 1736 par le R. P. Don Leopold Durand, Bénédictin de la Congrégation de St. Vanne, qui étoit alors à la suite de Mr. le Prince de Vaudémont en qualité d'Architecte, & qui mettant à profit ses momens de loisir, s'appliqua à dessiner *Plombieres* & ses environs, ses Bains, ses Fontaines, ses Etuves, à étudier tout ce qu'on raconte des antiquités de *Plombieres*, & les restes des travaux des Romains qui s'y remarquent encore aujourd'hui; il y joignit ses réflexions & en composa un traité assez succinct.

En 1743 Don Calmet, Abbé de Senones, s'étant trouvé à *Plombieres*, & ayant eu communication de cet ouvrage, y joignit quelques réflexions & quelques traits d'histoire & d'érudi-

tion, propres à amuser les honnêtes gens qui viennent à Plombières de toutes parts. Il rechercha les Auteurs anciens & modernes, qui ont traité des Eaux thermales & minérales; il étudia leurs systèmes sur la cause de la chaleur de ces Eaux, sur leurs principaux effets; il ramassa les analyses faites de ces Eaux en différentes occasions.

Enfin pour donner une plus grande perfection à son ouvrage & le rendre plus instructif & plus agréable au public, il a fait graver, en plusieurs planches, les environs de Plombières, ses Bains, ses Fontaines, ses Etuves & tout ce qui peut contribuer à illustrer cette matière; il y a joint le plan des Bains de Luxeuil avec d'amples explications; il y a parlé dans une juste étendue des Eaux de Bourbonne-les-Bains, du Village de Bain à trois lieues de Plombières; il a exposé les divers systèmes des Auteurs qui ont écrit sur les Eaux; il a rapporté ce que Messieurs de l'Académie des Sciences ont des Eaux thermales qui se trouvent en divers endroits de la France; il a marqué les maladies auxquelles ces Eaux sont utiles & celles auxquelles elles sont contraires; il a mis à la fin un fort bon Traité composé par Mr. le Maire, Médecin de Remiremont, sur la nature des Eaux en général & sur celles de Plombières en particulier; enfin il y a joint un Mémoire de Mr. de Querlond, Ingénieur en chef à Marfal, où il donne les moyens de remédier à certains inconvéniens & à certaines indécences qui se rencontrent dans les Bains & dans les Etuves de Plombières.

Le prix de ce Livre, en blanc, est de 3. livres argent de France: Il se vend chez le Sr. Nicolas, Marchand rue Saint Dizier à Nancy. On trouve  
aussi

*des Princes &c. Avril 1748. 253*  
aussi chez le même plusieurs suites des Médailles  
du célèbre Ferdinand de St. Urbain, dont nous  
avons donné la liste & le prix dans notre Jour-  
nal du mois de Janvier 1746, page 79. Il a  
pareillement un grand nombre d'Estampes origi-  
nales de Callot, qu'il vend par suite & par  
morceaux détachés.

V. Le Sel est le mot de la dernière Enigme.

E N I G M E.

**J**E suis ce à quoi je ressemble,  
Et ne suis pas souvent ce que le monde croit,  
Lorsque sortant des mains d'un ouvrier adroit  
Il m'ajuste comme il lui semble.



Admirez, cher Lecteur, ma vertu sans seconde ;  
Si-tôt qu'on voit le tiers du jour,  
Je couvre au moins le tiers du monde,  
Et je n'ai pas deux pieds de tour.



On trouve sur une éminence  
Ce dont on fabrique mon corps,  
Et pour lui procurer un peu de consistance  
On employe du fil retors.



On ne peut me former sur mon original,  
Mais la copie est suffisante ;  
Et souvent le premier est plus sot animal  
Que celui qui le représente.



Quoi qu'il faille du feu pour me rendre plus belle,  
Je redoute cet élément ;  
Car la plus petite chandelle  
Pourroit me réduire au néant.

❧

*Au moment que je reçois l'être ,  
Je parois dans un grand éclat ,  
Mais un seau d'eau parti d'une haute fenêtre ,  
Me met dans un piteux état.*

❧

*Sujette au caprice de l'homme ,  
Je change comme il veut de figure & de nom ;  
Tantôt grande & quarrée à Rome ,  
Courte & ronde à Paris , ailleurs d'autre façon.*

## ARTICLE II.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable  
en ANGLETERRE, depuis le mois dernier.*

*Subside pour  
les dépenses  
étrangers.*

**L**A partie du subsidé , qui concerne les dépenses étrangères, dans les circonstances de la guerre présente, a fait prendre le 9. Février, à la Chambre des Communes, la résolution d'accorder de nouveau les sommes suivantes; savoir:

400 mille livres sterlings pour le subsidé à l'Impératrice-Reine, pendant la présente année 1748.

300 mille livres st. au Roi de Sardaigne, pour le subsidé accordé à ce Prince pendant la même année.

400 mille livres st. pour la dépense de la solde des troupes Hannoveriennes qui sont à la solde de la Grande-Bretagne.

167 mille livres st. pour le subsidé du Corps de troupes Russiennes engagé au service des Puissances maritimes.

150 mille livres st. pour les dépenses extraordinaires de la marche de ce Corps de troupes.

8 mille livres st. pour le subsidé que l'on est convenu

convenu de payer à l'Electeur de Mayence.

26 mille l. st. pour celui qui a été accordé à l'Electeur de Baviere.

Et 162 mille pour le Corps de troupes Hessoises qui est à la solde de la Grande-Bretagne. Ce qui ensemble porte somme d'un million six cens treize mille livres sterlings : ou trente-cinq millions quatre cens quatre-vingt-six mille livres de France.

II. Le Parlement, quoique continuant d'être assemblé, ne montre d'intéressant pour l'étranger que l'article du subsidé qu'on vient de rapporter. Mais ce qui peut être relatif à ce subsidé, qu'on croit devoir être augmenté pour l'Impératrice-Reine, c'est une Convention arrêtée à *La Haye*, le 26. Janvier dernier, & dans laquelle il a été stipulé

*Convention  
entre les  
Puissances  
Alliées.*

» Que tous les Traités & Conventions,  
» conclus ci-devant entre les Puissances Contra-  
» ctantes, soit conjointement ou séparément,  
» auront leur pleine & entière exécution, &  
» seront accomplis dans toute leur étendue,  
» puisque cette Convention ne doit déroger en  
» rien aux engagements antérieurs : Qu'outre  
» les contingens dont l'Armée des *Pays-Bas* fera  
» composée, & qui ont été fixés à 60 mille  
» hommes pour l'Impératrice-Reine, à 66 mille  
» pour S. M. Britannique, & à 66 mille pour  
» les Etats Généraux, les Puissances respectives  
» auront attention à pourvoir de Garnisons suf-  
» fisantes, les Villes & Places qui leur appar-  
» tiennent : Qu'à l'égard de l'artillerie, des  
» frais pour les sièges & autres dépenses casuel-  
» les, ainsi que pour les nouveaux subsidés de  
» quelques Cours étrangères, on se conformera à  
» ce qui a été stipulé par la Convention du 30.  
» Mars 1745. & par celle du 5. Mai suivant :

» Que

» Que quant au transport de la grosse artillerie  
 » & des dépenses pour les chariots, charettes  
 » & chevaux, qui, à l'occasion des marches de  
 » l'Armée, seront fournis du plat-Pays de la  
 » République des Provinces-Unies, de même  
 » que par rapport au bois & à la paille que  
 » l'on fournira aux troupes, quand elles seront  
 » campées sur le même territoire, on se con-  
 » formera pour l'un & pour l'autre de ces arti-  
 » cles, au résultat contenu dans la résolution  
 » des Etats Généraux du 9. Janvier 1747 : Que  
 » pour ce qui est du Commandement en chef  
 » de l'Armée dans les *Pays-Bas*, la chose sera  
 » réglée entre le Duc de Cumberland & le Prin-  
 » ce Stadhouder des Provinces - Unies, avec  
 » l'approbation des Puissances alliées : Qu'au  
 » surplus S. M. Brit. indépendamment des 150  
 » mille livres sterlings qu'elle a déjà fait payer  
 » à l'Impératrice - Reine, lui en fera payer en-  
 » core dix mille à compte du subside, aussi-tôt  
 » que la ratification de S. M. Imp. à cette Con-  
 » vention aura été reçue, outre 50 mille livres  
 » sterlings qui lui seront payés un mois après,  
 » & les cent mille livres sterlings restans, dès  
 » qu'il aura été constaté que cette Princesse a  
 » fourni le nombre de troupes auquel son con-  
 » tingent est fixé : & que quand au subside pour  
 » le Roi de Sardaigne, le paiement s'en fera  
 » aussi par termes, sous les conditions stipulées,  
 » en vertu desquelles ce Prince est obligé d'avoir  
 » 30 mille hommes en état d'agir, outre les  
 » Places qu'il doit pourvoir par des garnisons  
 » suffisantes. »

III. Le Roi a nommé le Général Anstrucher  
 pour aller recevoir sur les terres de l'Empire, le  
 Corps de troupes Russiennes qui est actuellement  
 en

en marche. S. M. avoit envoyé auparavant de nouveaux ordres à son Ministre à la Cour de *Dresde*, qu'il a exécutés & par lesquels il lui étoit enjoint de ne rien négliger pour faire comprendre au Roi & à la République de Pologne, le danger qu'il y auroit de prêter l'oreille à des insinuations contraires à cette marche, puisque la situation des affaires de l'Europe ne permettoit point de la retarder, & que non-obstant les difficultés imprévûes qui pourroient s'élever à cette occasion, ces troupes n'en seroient pas moins obligées de suivre la route qui leur avoit été prescrite pour se rendre à leur destination.

Ces ordres ont été expédiés sur ce que la Cour avoit eu avis, que le Ministre de France à *Varsovie* s'étoit donné des mouvemens dans l'objet de retarder ou même d'empêcher le passage des troupes Russiennes par la *Pologne*.

IV. Non-obstant l'arrivée de ce corps de troupes Russiennes qu'on attend à sa destination dans le cours du mois de Mai prochain; & quoique les préparatifs qui se font de toutes parts pour l'ouverture de la campagne, soient plus grands qu'ils n'ont été à aucunes des précédentes, on n'en augure pas moins favorablement du succès des prochaines conférences de Paix, dont l'ouverture demeure fixée aux premiers jours du présent mois, tous les divers Plénipotentiaires ayant reçu depuis le commencement de Mars les passeports des Cours d'où ils les attendoient, & leurs équipages se trouvant depuis la fin du même mois, rendus à *Aix-la-Chapelle*. On pense d'ailleurs de ces prochaines conférences, dont le fond des matières sur lesquelles elles rouleront ont été agitées formellement à *Londres*, que si l'on n'y parvient pas aux moyens de rétablir la pacification générale,

*Matiere de  
la pacifica-  
tion.*

rale, on ne devoit l'attribuer qu'à tout ce que les événemens ont de plus fatal, vû les instructions dont cette Cour, & les autres intéressées à la paix ont chargé les Ministres qui en doivent traiter: Car, ainsi qu'on l'apprend, ces instructions tendent toutes à amener les choses, le plus promptement qu'il sera possible, à une suspension d'armes. Quant à celles envoyées au Comte de Sandwich, Plénipotentiaire du Roi au Congrès désigné, la teneur n'en rejette pas la restitution du *Cap-Breton*, dans l'état où il a été conquis, pourvû que cette restitution, si importante pour les François, soit compensée par des avantages capables de dédommager la Nation Angloise, des prodigieuses dépenses qu'elle a faites pour le soutien de la guerre. Pour ce qui est des instructions données aux Ministres de la République des Provinces-Unies au même Congrès, on peut ajouter à ce qui en a été dit le mois passé, que les objets qui y concernent cette République en particulier, sont 1. La sûreté de ses possessions & de ses frontieres, à quoi il seroit nécessaire de pourvoir par un nouvel arrangement qui la dédommageât de la perte de la Barriere. 2. Le rétablissement de la navigation & du commerce de ces Provinces sur le pied du Traité d'*Utrecht*. 3. La confirmation des Traités relatifs à ce dernier, soit que leur disposition eut l'*Europe* pour objet, ou qu'elle concernât les Indes Orientales & Occidentales. 4. La garantie solennelle & réciproque de tout ce qui sera stipulé au prochain Congrès.

Quant à la restitution des Villes de la Flandres Hollandoise & de la Forteresse de *Berg-op-Zoom*, dans l'état où ces Places ont été prises, on compte tant à *Londres* qu'à *La Haye*, que

cet article sera l'un des principaux sur lesquels l'armistice sera fondé. Peut-être le mois prochain sera-t-on en état de dire quelque chose de plus sur cette matière pacifique, qui, avec ce qu'on en a avancé dans notre dernier Journal, devroit suffire pour ce qui pourroit en être ultérieurement rapporté dans les articles suivans de celui-ci.

V. Mr. Legge, que le Roi a nommé son Envoyé Extraordinaire & Ministre Plénipotentiaire auprès du Roi de Prusse, est parti pour Berlin, afin d'y exécuter une commission, qui s'étend à la fois sur plusieurs objets d'importance. Il est chargé, entre autres, de travailler aux moyens de terminer définitivement l'affaire des garanties mutuelles entre la Cour de Vienne & celle de Prusse, sur laquelle il a aussi été résolu d'envoyer de nouvelles instructions au Chevalier de Robinson, Ministre Plénipotentiaire du Roi auprès de la Cour Impériale.

Le Général Ligonier est parti le 23. Fevrier pour la Hollande, où il a été suivi, dans les premiers jours de Mars, par le Duc de Cumberland. Le Lieutenant-Général de Sainclair a pris la même route, afin de continuer ensuite son voyage pour Vienne & pour Turin. Ce dernier est chargé de remettre, à son arrivée en Italie, des instructions au Chevalier Byng, touchant les entreprises à faire par l'Escadre qui est sous les ordres de cet Amiral. Nous avons déjà dit que Mr. de Sainclair a été nommé pour remplacer le feu Général Wenworth dans la qualité qu'il avoit de Plénipotentiaire du Roi pour le règlement des opérations militaires en Italie. Mais le départ du Roi pour les Pays Bas, s'il a lieu, ne se fixera, qu'au cas que les affaires de paix ne prennent

prennent pas bon train à *Aix la Chapelle*.

VI. Diverses conférences tenues à la Cour, ont roulé sur les opérations futures à exécuter par les troupes Impériales & Piémontoises en *Italie*, & sur ce que les Vaisseaux du Roi exécuteroient pour les favoriser. Et après ces conférences, on a publié une Ordonnance de Sa Maj. portant « Que comme la République de *Genes*, » non-obstant la promesse qu'elle avoit faite » de demeurer neutre, n'a pas laissé de se joindre ouvertement aux ennemis de la Couronne » Britannique, quoique Sa Majesté lui eut fait » déclarer par l'Amiral Rowley, le 20. Novembre 1744, qu'elle ne pourroit se dispenser en » ce cas-là de la regarder & traiter sur le pied » d'ennemie, & que comme les Vaisseaux du » Roi se sont emparés de divers Bâtimens & » effets des *Genois*, sur la saisie desquels il n'a » pas encore été prononcé; Sa Maj. a ordonné » d'établir une commission par laquelle ils » soient déclarés de bonne prise, en vertu des » raisons qui rendent cette saisie légitime. »

VII. Il est arrivé dans le mois de Février un changement dans le Ministère, qui d'abord a fait bruit. Le Comte de Chesterfield, qui étoit Secrétaire d'Etat au département des affaires du *Sud*, donna le 17. de ce mois, entre les mains du Roi, sa démission de cette Charge, qu'il exerçoit depuis deux ans. Sa Maj. accepta sa démission, & nomma de suite le Lord Gower, Garde du petit Sceau, pour signer provisionnellement les dépêches de ce département, & le Duc de Newcastle pour donner les audiences; les choses demeurèrent en cet état jusqu'au 24, que le Roi conféra à ce dernier les seaux que lui avoit remis le Comte de Chesterfield. Milord

Sand-

*Le Comte de Chesterfield se démet de ses Emplois.*

Sandwich a eu la charge de premier Commissaire de l'Amirauté que le Duc de Newcastle laissoit vaquer, & l'Amiral Warren celle de Commissaire qu'avoit Milord Sandwich.

La démission qu'a donnée Milord Chesterfield de son Emploi, devoit être suivie, selon le dire du public, de quelques autres changemens, mais il n'en est point arrivé; & ce qu'on en a remarqué, c'est qu'elle s'est faite quelques jours après la tenuë d'un grand Conseil qu'il y avoit eu à la Cour, touchant la situation des affaires générales.

VIII. L'Amiral Hawke a mis à la voile de *Ste. Helene* dès le 22. du mois de Janvier, avec trois Vaisseaux de guerre de 74 canons, un de 64, trois de 60, & un de 54. Ces huit Vaisseaux arrivés le 26. à *Plymouth*, ont dû y être joints par cinq autres Navires de guerre & quatre Frégates, afin de continuer de faire route ensemble pour leur destination. Suivant ce qui en est divulgué, ils doivent se porter à intercepter quelques Bârimens des Indes-Occidentales qui sont attendus en *Espagne*, avec une charge très-considérable, & se sont emparés déjà du *Magnanime*, Vaisseau François de 74 canons & d'environ 500 hommes, après un combat très-vif. L'Amiral Warren a passé à la hauteur du même Port de *Plymouth* avec 9 Vaisseaux de guerre, 6 desquels sont Hollandois, commandés par le Vice-Amiral Schryver. Cette Escadre qui doit se renforcer, paroît destinée à aller croiser sur les côtes de Bretagne. Les prises faites depuis ce qui en a été marqué le mois dernier, sont au nombre de vingt, & rapportées dans les nouvelles de la Cour de la manière suivante; savoir: « que le Vaisseau de guerre le *Trison* s'est rendu maître d'un Ar-

» matcur

*Prises faites en mer*

» mateur François, armé de 14 canons & de  
 » 150 hommes d'équipage, appartenant à  
 » Bayonne: Que la Chaloupe de guerre le *Tryal*  
 » s'est emparé de trois Navires de la même Na-  
 » tion: Que deux autres qui retournoient de  
 » Turquie à *Marseille*, richement chargés, avoient  
 » été conduits à *Livourne*, par deux Vaisseaux  
 » de guerre Anglois: Que le *Lys* avoit con-  
 » duit au *Nore*, un Vaisseau Suédois, chargé  
 » pour le compte des François, & dont la car-  
 » gaison est estimée 70 mille livres sterlings:  
 » Que la *Surprise* s'est emparé dans le Go fe de  
 » *Biscaye*, de la Frégate Françoisé la *Palme* de  
 » 12 canons & de 75 hommes d'équipage; que  
 » cette Frégate étoit partie de *Brest*, chargée de  
 » porter des ordres & des instructions dans les  
 » établissemens François aux Indes - Occidentales:  
 » Que dix Vaisseaux de la Flotte marchande  
 » partie des Ports de *France*, & qui avoit échappé  
 » à l'Amiral *Hawke*, dans le combat du 25.  
 » Octobre 1747, ont été pris en *Amérique*, &  
 » menés dans les Ports de *Ste. Catherine* & de  
 » *St. Jean*; du reste qu'il n'est arrivé que 80 de  
 » ces Bâtimens à la *Martinique*, d'où l'on apprend  
 » qu'environ 150 en devoient repartir pour la  
 » *France*, sous le convoi de cinq Vaisseaux de  
 » guerre: Que le Vaisseau François le *Girard*,  
 » parti de l'*Orient* pour porter des munitions  
 » aux Indes - Orientales, a été pris & conduit  
 » à *Plymouth*, par les Vaisseaux de guerre le  
 » *Romney* & l'*Amazone*, appartenans à l'Escadre  
 » que commande Mr. *Moftyn*: Et que le Vais-  
 » seau de guerre l'*Arc-en Ciel* a pris & conduit  
 » à *Foy* l'Armateur François le *Comte de Noailles*  
 » de *Grandville*, monté de 22 canons & de 150  
 » hommes d'équipage. »

IX. Mr. de la Bourdonnaye, qui étoit Commandant de l'Escadre du Roi de France aux Indes-Orientales, & qui, après avoir conduit à la *Martinique*, les Vaisseaux chargés des effets de la Compagnie Angloïse à *Maaras*, avoit voulu repasser en *Europe* sur un Bâtiment Hollandois de *St. Eustache*, a été fait prisonnier & conduit à *Falmouth* & delà à *Londres*, où il a eu son logement chez un Messager d'Etat. Des raisons particulieres l'obligeoient, dit-on, de passer en *France*, avant l'arrivée des Vaisseaux qu'il a conduits à la *Martinique*. Quoiqu'il en soit, pris & conduit à *Londres*, il y a été détenu environ un mois, au bout duquel ayant reçu ses passeports, il est parti le 21. Fevrier pour *Douvres* sur sa parole d'honneur, d'où il a passé à *Calais*, puis à *Paris*.

Pendant le séjour de Mr. de la Bourdonnaye à *Londres*, il a eu l'honneur de rendre ses respects au Prince de Galles, qui l'a reçu très-gracieusement. Il avoit vû auparavant le Duc de Newcastle, le Comte de Chesterfield & d'autres Seigneurs du Conseil Privé, qui lui avoient fait aussi un accueil des plus polis, & annoncé qu'il étoit libre de sortir de chez le Messager d'Etat auquel on l'avoit confié, mais à condition de ne point quitter *Londres* avant qu'il eut obtenu l'agrément du Roi à ce sujet. Comme l'on a fait courir des bruits assez desavantageux sur son compte, dans plusieurs papiers hebdomadaires, en y inserant, entre-autres choses, qu'il se seroit oublié jusqu'au point de s'être approprié une partie des trésors conquis pour le Roi son Maître, dans l'expédition de *Madras*, il en a porté des plaintes très-ameres aux Ministres qu'il a vûs. Il s'est pareillement inscrit en faux, contre ce qui

a été débité du pillage de *Madras* par les François, & il a assuré que toutes choses s'y étoient passées selon les règles de bienfaisance établies jusques dans la guerre, & qu'aucun des habitans n'y avoit été inquiété ni troublé dans ses possessions. Cependant Mr. de la Bourdonnaye, ainsi qu'on l'apprend de *Paris*, après s'être tenu à la Cour & chez les Ministres du Roi son Maître, a été conduit le 2. Mars à la *Bastille*, pour lui faire rendre compte de la conduite qu'il a tenue aux Indes-Orientales, & particulièrement dans son expédition de *Madras*. Et quant à son épouse, que nous avons dit le mois passé être arrivée à *Lisbonne*, on doit la conduire à *Paris* sous escorte, s'il est vrai comme on le débite, que les Ministres de France auprès du Roi de Portugal & d'Espagne ont reçu des ordres à ce sujet. On saura ainu dans peu si cette Dame s'est effectivement trouvée nantie de trésors provenans de l'expédition de son mari.

X. Les cinq personnes & non les six, que nous avons dit que le Comte de Sandwich avoit obtenu que l'on arrêtât à *La Haye*, à la réquisition, sont arrivées à *Sheerness* à bord du Vaisseau de guerre le *Winchelsea*, d'où elles ont été amenées à *Londres* par des Messagers d'Etat, qu'on avoit fait partir à cet effet. On prétend qu'il se trouve des gens de considération parmi elles; qu'il y a des choses très-graves à leur charge, & que l'on a trouvé dans leurs papiers un nouveau plan de rébellion. C'est ce dont on pourra mieux être informé dans la suite.

Le Sr. Enée Angus Macdonald n'ayant pas été mis à mort, quoique sa sentence le portât, il y a toute vraisemblance qu'il aura obtenu grâce de la vie. Le Comte de Traquair, qui étoit aussi  
détenu

détenu depuis long-tems , pour cause des dernières affaires d'Ecosse , ayant obtenu d'être relâché sous caution , les Ducs de Norfolck , de Hamilton , d'Argyle & de Queensbury , qui ont répondu en sa faveur , se sont rendus le 20. Fevrier à la Tour pour le faire élargir.

Le premier du mois de Mars on a publié une proclamation du Roi dattée du 19. Fevrier , & portant « que comme en conséquence de la » déclaration de guerre du Roi de France contre » cette Couronne , & de celle que Sa Majesté a » donné ensuite , il a été enjoint d'exercer toutes sortes d'hostilités contre les François , & » que non - obstant les défenses faites pour la » communication ou correspondance avec ces » derniers , plusieurs sujets de ces Royaumes » n'ont pas laissé d'entretenir un commerce secret avec eux , Sa Majesté a trouvé bon de renouveller , sous les peines les plus sévères , » toute communication , tout commerce , ou correspondance quelconque entre les sujets de ces » Royaumes & les Vassaux ou Sujets du Roi » Très- Chrétien. »

Le Comte Charles de Bentynck est venu de La Haye à Londres , chargé d'une commission relative aux affaires de la campagne.

### ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en HOLLANDE & dans les PAYS-BAS , depuis le mois dernier.

I. Hollande. Pour satisfaire au désir qu'ont marqué les troupes Hollandoises , d'avoir le Stadhouder à leur tête , il paroît décidé que ce Prince ira en prendre le commandement cette campagne. Car on a publié dès le 15. Fevrier la liste suivante des Généraux qui commanderont sous ses ordres.

Généraux  
du Corps  
d'Armée

Hollandoise

Général

*Général en Chef.* Le Maréchal Comte Maurice de Nassau-Ouwerkerk.

*Général de Cavalerie.* Le Baron de Trips. Et de plus pour la Cavalerie.

*Lieutenans-Généraux.* Le Comte de Hompesch, le Baron de Cannenbourg, Mr. Hœuft van Oyen, le Comte de Schlippenbach, Mr. de Grovestins, & Mr. vander Duin.

*Généraux-Majors.* Mr. du Faget d'Assendelft, le Comte de Nassau-Beverweert, le Baron Tuyll de Serooskerken, le Comte de Rechteren, & Mrs. Kien, Bouricius, Rivecourt & Eck.

*Généraux d'Infanterie.* Mr. de Prætorius, le Baron de Schwartzenberg, le Baron d'Aylua & le Baron de Burmania.

*Lieutenans-Généraux.* Mrs. Constant, Camminga, Villattes, B. Lewe, Glinstra, Bronckhorst, Sturler, Roode van Heckeren, van Leyden, de Lely, Villegas, Lillers & d'Envie.

*Généraux-Majors.* Mrs. de Grovestins, le Comte de Warrensleben, Stuart, Græme, Spôrcke, Dongen, Burmania, Sturler, Siegers, Rouse, Mühlen, Strolberg, Maleprade, Cornabé, Lintelo & Eck.

II. L'Armée de l'Etat que les Généraux commanderont, fera le tiers de toute l'Armée des Hauts Alliés, ainsi qu'on l'a marqué dans l'article précédent. Le Duc de Cumberland continuëra d'y commander en chef le Corps de troupes Angloïses, Hannovriennes & Hessoïses ; & le Maréchal de Bathiani, l'Armée Impériale : Et suivant un projet dressé on fera agir le tout en trois Corps d'Armée, afin de rompre les mesures de l'ennemi, en l'obligeant aussi de partager ses forces : Car il ne menace pas moins, suivant certaines directions, que de se porter à la fois à deux

deux grandes entreprises, savoir, aux sièges de *Breda* & de *Maeſtrecht*, pendant qu'une florille, considérable, sous les ordres de Mr. de Lage, qui en a rassemblé le nombre de Bâtimens au *Sas-de-Gand*, exécuteroit un dessein contre la *Zélande*. Il est vrai que les François font des magasins & des dispositions à *Namur*, à *Anvers*, & en diverses autres Places convenables, qui paroïtroient embrasser ces divers objets, si des tentatives à faire d'abord contre l'une ou l'autre des Villes menacées, y faisoient diminuer les précautions qu'on a eûes & qu'on prend sans interruption, d'en rendre les sièges également longs, pénibles & meurtrières, & d'en disputer vigoureusement les approches. *Oudenbosch*, *Steenbergen*, *Wouwe*, *Rosendaal*, *Tholen* & toutes les Isles de la *Zélande*, par la défense qu'on y a mise, & par les avenues qu'on en garde, se feront aussi respecter & craindre; car il faudroit une grande supériorité de forces pour s'en rendre maître. Le Maréchal de *Lôwendahl* qui a fait depuis quelques semaines une tournée à *Berg-op-Zoom* & aux postes qui sont entre cette Place & *Anvers*, n'a pas été jusqu'à présent sans connoître le fort de ce qu'on avance, puisque ni les glaces, ni la saison qui paroïssent y pouvoir donner quelque prise, ne l'ont déterminé à rien; il n'a pas voulu risquer du monde en de pareils coups. Toutes les vûes, en attendant le Maréchal de *Saxe*, ne portoient encore le 18. de Mars, que sur la façon d'ouvrir la campagne. Celles des Généraux de l'Armée Alliée, dont les troupes étoient pour lors encore assez tranquilles dans leurs différens quartiers d'hiver, tendoient à même fin. Et pour fixer le plan de cette ouverture de campagne & régler les opérations les plus essentielles qui la sui-

vront , au cas d'un travail infructueux au prochain Congrès d'*Aix-la-Chapelle*, il y a des conférences à *La Haye* depuis la fin de Fevrier , que le Maréchal de Bathiani y est arrivé de *Verriers* , & elles ont redoublé depuis le 9. Mars que le Duc de Cumberland y est aussi arrivé. Le Prince Frédéric de Hesse-Cassel se trouve pareillement à *La Haye*.

III. La résolution déjà prise d'avoir en mer de fortes Escadres de Vaisseaux de guerre, s'exécute , & des Mariniers engagés dans la *Norwege* & quartiers voisins, viennent faire partie des équipages qui les montent. Treize de ces Vaisseaux étant actuellement équipés , l'Amirauté a nommé les Capitaines par lesquels ils seront commandés. On en enverra quelques uns avec des Frégates aux Indes-Occidentales, pour y protéger la navigation des sujets de la République , & veiller à la sûreté des Colonies Hollandoises. On compte que l'Escadre qui s'en forme , se rendra à sa destination à la fin du présent mois. Mais quoique les Armateurs François continuent de faire des prises sur les Navires de la Nation , aucuns de ceux de la République ne cherchent jusqu'à présent à agir efficacement en représailles. Car on n'annonce encore que la prise d'un petit Armateur François dont une Barque armée de *Zélande* s'est emparée vers les côtes d'*Angleterre*, & qu'elle a conduite à *Douvres* ; tandis que les François ont , entre- autres , dans le Golfe de *Biscaye*, un nombre de Bâtimens armés dont ils se servent pour arrêter ceux de ces Provinces qui vont en *Espagne* & en *Portugal* , ou qui en viennent , sans être munis de Passeports des Amirautés de *France* , depuis le tems indiqué par cette Couronne pour s'en munir. Outre les prises qu'ils ont

ont déjà faites, un Navire Hollandois parti de Cette, a été conduit à Brest, après un combat de deux heures que le Patron nommé Nicolas Bras avoit soutenu. Un autre Navire parti de Livourne sur la côte de Guienne, a aussi été conduit à Brest, & un troisième au Havre-de-Grace. Ces deux derniers étoient, comme le premier, destinés pour Amsterdam. Un Armateur François a de plus conduit à Barcelonne un Navire Hollandois qui alloit d'Amsterdam à Livourne.

IV. Le Prince Stadhouder a nommé depuis peu à tous les Emplois militaires vacans, depuis le Colonel jusques au Capitaine. Les nouveaux Régimens Wallons de Lillers & de Leutrum ont eu par cette nomination, leurs Lieutenans-Colonels & leurs Majors; & Mr. de Budée a été placé à la tête d'un des nouveaux Régimens Suisses, formés pour le service de la République. Mr. Piéter en a été fait Colonel-Commandant. Le Marquis de Bellegarde, Piémontois, est aussi compris dans les charges militaires conférées; il est créé Colonel du Régiment que le Margrave de Bade-Dourlach fournit aux Etats Généraux. Mais il y a eu une nombreuse promotion de Colonels & de Lieutenans-Colonels le 12. Mars à l'occasion de la naissance d'un Prince dont la Princesse Epouse du Prince Stadhouder étoit accouchée heureusement le 8. du même mois. Ce nouveau Stadhouder héréditaire est appelé Comte de Buren; sa naissance a rempli toutes les Provinces de la joye la plus parfaite, aussi y a-t-on vû suivre les signes de réjouissance & tout ce qu'un tel événement pouvoit produire d'éclatant en toute façon.

Le Gouvernement de Stewenswerth, vacant par la mort du Lieutenant-Général de Hambroek,

mort depuis peu, a été donné par le Prince Stadhouder au Général Baron de Schwartzenberg ; Et le Régiment de Mattha qui vient de vaquer par la mort du Lieutenant-Général de ce nom, est présentement au Général Baron de Trips, qui du service de l'Impératrice-Reine, a passé dans celui de l'Etat, ainsi qu'on la déjà marqué. Le Baron d'Olne de St. Halier ayant obtenu l'agrément des Etats Généraux pour la levée d'un Régiment de Dragons, il a prêté serment par précaution, en qualité de Colonel, devant le Conseil d'Etat.

V. Des vivres, & des munitions de guerre que l'on attendoit d'Angleterre, étant arrivés à *Flis-fingue*, dans les derniers jours de Février, à bord de 150. Bâtimens, on les a aussi-tôt déchargés, & transportés depuis dans les lieux où il a été résolu de former les magasins pour l'Armée. Ce convoi a occasionné dans l'Isle de *Cadfan*, divers mouvemens de la part des François, qui firent plusieurs signaux d'allarme, parce qu'ils ignoroient de quelle Nation étoit ce convoi, & s'il avoit quelques troupes de débarquement à bord.

*Suite de la  
Convention  
signée à La  
Haye.*

VI. Il nous paroît nécessaire d'ajouter ici, à ce que l'on a dit plus haut de la Convention signée à *La Haye* le 26. Janvier dernier, touchant les opérations de la Campagne prochaine, que cette Convention est de XVI. articles outre le dispositif, où l'on observe » Que comme les » moyens mis en œuvre pour parvenir à une » paix juste & solide, ne sauroient avoir l'effet » désiré, ainsi que l'expérience du passé l'a fait » connoître, qu'autant que les forces des Al- » liés seront en état de résister efficacement aux » efforts de la France, & qu'autant qu'il y aura

» en campagne des Armées considérables, su-  
» périeures à celles de l'ennemi, & des forces  
» en mer capables d'affoiblir les ressources de  
» cette Puissance; l'Impératrice-Reine, le Roi  
» de Sardaigne & les États généraux sont con-  
» venus des arrangemens à prendre pour par-  
» venir à ce but. »

L'art. I. confirme les engagemens antérieurs.  
Par l'art. II. on fixe à 192 mille hommes, l'Ar-  
mée que les Alliés mettront en campagne, afin  
de parvenir à réparer les préjudices que la su-  
périorité des Armées Françaises a causés dans  
les *Pays-Bas*. L'art. III. fixe au commencement  
de Mars le tems auquel les Alliés devront tenir  
prêts leurs contingens. Le IV. regarde les gar-  
nisons à laisser dans les Places, & qui, en cas  
de besoin, seront renforcées par des troupes de  
l'Armée. Le V. règle le Commandement en la  
manière qui a été dit. Le VI. concerne le trans-  
port de la grosse artillerie, la livraison des cha-  
riots &c. Par le VII. la République s'engage de  
joindre douze Vaisseaux de guerre à la Flotte  
Angloise destinée pour ruiner le commerce des  
Français & protéger celui des deux Nations.  
L'Art. VIII. concerne l'Armée de 60 mille hom-  
mes que l'Impératrice-Reine aura en *Italie*, pour  
opérer une diversion en *France*, ou exécuter quel-  
que autre entreprise. L'art. IX. regarde les 30  
mille hommes que le Roi de Sardaigne fournira  
au même effet. Le X. fixe au 1. de Mai le ras-  
semblement des troupes de l'Armée d'*Italie*. Par  
le XI. la Flotte Angloise est fixée à 30 Vaisseaux  
de guerre, & l'on y emploiera de petits Bâti-  
mens propres à agir sur les côtes, avec les Ga-  
leres Piémontoises. L'art. XII. assigne les ter-  
mes dans lesquels se fera le payement du subsi-  
de

de de 400 mille livres sterlings à l'Impératrice-Reine, sauf à déduire sur le total, ce qui pourroit manquer au nombre de 120 mille hommes. Le XIII. règle la même chose par rapport aux 300 mille livres sterlings de subside pour les 30 mille hommes du Roi de Sardaigne. Le XIV. fixe la maniere de constater le complètement des troupes. Le XV. décerne le commandement en chef de l'Armée d'Italie au Roi de Sardaigne. Et le XVI. regarde le payement à acquitter du résidu des subsides précédens.

## P A Y S - B A S.

I. **N**On-obstant les conférences de paix, dont l'ouverture est peut être faite à présent, les dispositions se continuënt par toutes sortes d'envois, de mouvemens & de marches, tant du côté des Alliés que du côté des François, pour une vigoureuse campagne dans ces Pays. Les premiers comptent d'y employer, outre les troupes qui ont composé leur Armée l'année dernière, presque toutes celles qu'ils ont négociées depuis, & qui sont en marche. Et quant aux seconds, ils sont état d'y faire agir leurs vieilles milices, & de ne laisser dans les Places que les nouveaux Bataillons ajoutés aux vieux Corps. Leurs mouvemens néanmoins ne se font encore qu'afin d'achever les gros magazins qu'ils ont établis en vûë d'exécuter leurs desseins, soit sur *Breda*, soit sur *Mâestrecht*, & le tout dirigé par le Maréchal de *Löwendahl* qui est retourné le 25. Fevrier à *Bruxelles*, de la tournée que nous avons dit qu'il avoit faite à *Anvers*, à *Berg-op-Zoom* & dans la Flandres Hollandoise. De *Bruxelles* il est revenu le 28. à *Namur*, & il doit se retrouver présentement à *Anvers*, pour s'y arrêter, comme on le prétend, jusqu'à l'ar-  
rivée

rivée du Maréchal de Saxe, sa présence à *Anvers* paroissant aussi nécessaire aux François pour y achever de régler les dispositions pour l'ouverture des opérations militaires concertées à *Verfailles*, que pour faire couvrir efficacement les divers convois de vivres que les François envoient à *Berg-op-Zoom*: car ces convois n'ont le plus souvent pas moins de deux mille hommes pour escorte, encore arrivent-ils rarement à leur destination, sans avoir été atteints & entamés par les Hussars & autres troupes légères Autrichiennes, qui les guêtent au passage. Le plus rude échec qui eut encore été porté à ces convois, arriva le 13. Mars. On avoit été plus d'un mois à *Anvers* à en préparer un très considérable; & ce convoi étoit parti la nuit précédente sous la plus nombreuse escorte, & avec toute la précaution que le besoin d'une Ville qui n'a de subsistance à tirer que de ces convois, pouvoit le suggérer. Mais le Général Haddick, déjà connu pour des coups de sa bravoure, a mis l'obstacle à son arrivée. Informé de la nuit pendant laquelle on devoit appareiller d'*Anvers*, & ayant fait ses dispositions en conséquence, il se mit à la tête d'un détachement de troupes Impériales, Hännovriennes & de Croates, & se porta sur *Hogerbeide*, à deux lieues de *Berg-op-Zoom*, où il arriva au moment que le convoi commençoit à y défilér. Il fit attaquer l'escorte par divers endroits; & quoique Mr. de Vaux, Brigadier, & Commandant de *Berg-op-Zoom* à la place du Comte de Blet mort depuis peu, sortit de la Ville avec partie de sa garnison, pour assurer la marche au convoi; les François attaqués vigoureusement, il en suivit une action, dans laquelle ils furent enfoncés, coupés, dispersés,

Convoi pris  
par les Impériaux.

perlés, & près de la moitié d'entre-eux faits prisonniers. L'escorte ainsi battuë, tous les bestiaux du convoi & toutes les voitures dont les conducteurs n'avoient pas retiré les chevaux pendant le combat, furent emmenés. Les sacs, les tonneaux, & tout ce que les Impériaux ne purent emporter, fut ouvert, haché & jetté, de sorte que de toutes ces grandes provisions, il n'en arriva que très peu à sa destination. On compte près de 800. prisonniers faits aux François dans cette attaque, y compris Mr. de Vaux, Commandant de *Berg-op-Zoom*, & 35 à 40 Officiers, sans compter leurs morts & blessés. Du côté des troupes du Général Haddick, on la met à environ 70 hommes. On donnera dans la suite, le reste des particularités de cet événement, & d'un autre non moins intéressant de la défaite de la Flotte Française de la *Martinique*.

II. Les troupes alliées qui s'étoient retirées de *Tirlemont*, y sont rentrés depuis la mi-Fevrier, & les Officiers Hollandois ont recommencé depuis à y faire des recrues. Le Chevalier de Vial, qui est avec les Volontaires d'Orange à *Herrenzhals*, & dont nous avons marqué une course vers *Givet* le mois dernier, en a fait une nouvelle dont les circonstances sont rapportées de la maniere suivante. « Ce Chevalier ayant formé  
 » le dessein de surprendre le *Petit-Willebroek*,  
 » Mr. de Vaux, Capitaine Ingénieur dans le  
 » même corps, fut chargé de l'exécution. Etant  
 » arrivé sur les dix heures du soir, à un village  
 » situé à l'opposite, il s'y fit donner des Bar-  
 » teaux, dans lesquels il passa la riviere avec  
 » son monde, pendant que Mr. de Vial étoit  
 » à l'autre bord, avec un détachement pour le  
 » soutenir. Mr. de Vaux, après avoir desarmé  
 » les Sentinelles, entra dans le Corps-de-Garde

du *Petit-Willebrack*, où il fit prisonniers une  
 cinquantaine de François qui gardoient ce  
 poste. Il se fit conduire de-là chez le Com-  
 mandant, dont il désarma pareillement la Sen-  
 tinelle, & ayant pénétré jusques dans la cham-  
 bre de cet Officier, il le fit aussi prisonnier,  
 de même que quelques Soldats qui étoient de  
 garde dans une chambre voisine. Il n'étoit  
 plus question que de repasser la rivière, avant  
 d'être atteint par un détachement de 400  
 François, posté à quelque distance, & où  
 l'allarme avoit déjà été donnée. La marée  
 étoit basse, & les Barques se trouvoient à  
 sec; ce qui causoit du retardement. Mr. de  
 Vaux déterminé à risquer tout par lui-même,  
 déclara à sa troupe, qu'il ne quitteroit point  
 le bord où il étoit, qu'il ne l'eut vû entiè-  
 rement & sûrement repassée. Quelques Bar-  
 ques que le Chevalier de Vial avoit fait com-  
 duire dans cet endroit, furent employées, à  
 plusieurs reprises, pour ramener cette troupe  
 à l'autre bord. Et avant que Mr. de Vaux  
 repassât, il fit couler à fonds sur la *Rupel*,  
 deux Barques destinées pour *Anvers*, &  
 chargées de trois cens sacs d'avoine. Le Che-  
 valier de Vial a envoyé à *Breda* les prisonniers  
 qui ont été faits dans cette occasion. Une  
 circonstance qu'on remarque particulièrement,  
 c'est que le corps de ce Chevalier & le déta-  
 chement de Mr. de Vaux ont fait en 18 heu-  
 res, 25 lieues de chemin, non-obstant les  
 détours qu'il leur a fallu prendre, & malgré  
 les prisonniers qu'ils avoient avec eux lors-  
 qu'ils sont retournés à *Herrenbals*. »

III. On a publié à la fin de Fevrier dans le  
 Pays conquis par les François, un Edit du Roi

Très-

Très-Chrétien, par lequel il est ordonné, que le sixième du capital des rentes créées par les Communautés & le Clergé, soit remis, dans un mois, à la caisse de la Régie générale, à peine de 500 florins d'amende & de confiscation du capital: que les Maisons & Fondations pieuses devront y être comprises, ainsi - que les biens amortis; & que les uns & les autres seront également tenus de payer le sixième du fonds de leurs rentes. Une autre Ordonnance donnée en conséquence, enjoint à tous les Notaires, Receveurs & Intendans d'Abbayes, de Fondations & Maisons pieuses & d'autres Biens Ecclésiastiques, sans exception, de fournir aussi dans un mois, au Bureau général de la Régie, un état certifié de leurs revenus & rentes, à peine également de 500 florins d'amende. Et par une troisième Ordonnance; il y a une contribution extraordinaire imposée à la *Flandres-Hollandoise* & à l'île de *Cadland*, qui n'est pas moins de 280 mille florins, à fournir dans un tems fixé, outre plusieurs milliers de rations de fourrage, qui doivent être livrées dans les magasins d'*Anvers* & de *Hulst*.

#### ARTICLE IV.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, en ESPAGNE, & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.*

I. **F***rance*. Ce qu'on publie en d'autres Pays de la paix à rendre à l'*Europe* dans les conférences d'*Aix-la-Chapelle*, on le publie dans ce Royaume, & on en fixe les conditions, fondées sur la restitution du *Cap-Breton*, sur l'établissement.

blissement de l'Infant d'Espagne Don Philippe , & sur une ou diverses Places soit des conquêtes du Roi dans les *Pays Bas* , soit autres , à joindre aux anciennes possessions de la Couronne. Mais pour en connoître mieux , il faut le tems de la clôture de ces conférences , & peut-être celui de la campagne à l'ouverture de laquelle on se prépare de tous côtés avec tant de chaleur. En attendant on dira que le Comte de St. Severin d'Arragon est compté présentement rendu au lieu du Congrès avec les Plénipotentiaires de toutes les Puissances intéressées dans l'important ouvrage de la pacification, il est parti le 12. Mars , & il a avec lui en qualité de Secrétaire d'Ambassade , Mr. le Roux , chargé ci-devant des affaires de France à la Cour de *Prusse* : Mr. Massone , Marquis de Soto - Myor , a suivi le Comte de Severin , en qualité de Ministre Plenipotentiaire du Roi d'Espagne ; mais Don Louïs d'Acunha , comme Ministre Médiateur , attend encore à *Paris* , des ordres du Roi de Portugal son Maître , pour se rendre aussi à *Aix-la-Chapelle*. Un Ministre de la part du Roi de Pologne Electeur de Saxe , s'y rendroit avec le même caractère , s'il étoit vrai que la médiation de ce Prince dût être employée conjointement avec celle de Sa Maj. Portugaise. Quoiqu'il en soit , le Roi n'enverra de second & troisième Plénipotentiaire au Congrès , qu'après que l'on y fera d'accord sur les préliminaires , & que les choses seront amenées au point de régler un Traité qui embrasse les divers objets qui le rendent consistant. Mr. de St. Severin doit insister aussi préalablement , suivant ses instructions , à ce que l'Etat de *Genes* soit remis en possession de ce qu'on lui a ôté , & dédommagé pour les préjudices dont il se plaint ; on

J'a fait savoir au Marquis de Pallavicini, Ministre de cette République, & que c'étoient-là deux articles qui entreroient dans les conditions dont on conviendroit par rapport à l'Italie. On informa en même-tems Mr. de Pallavicini que le Duc de Richelieu avoit ordre de déclarer au Sénat de Genes, que le Roi continueroit, pendant cette année, le subsidé qu'il lui fournit, & que le Roi d'Espagne en feroit de même, les deux Puissances s'étant engagées à continuer ces subsidés, non-seulement pour cette année, mais encore pour d'autres, au cas que la nécessité y engageât. Outre la cause de la République de Genes que Mr. de St. Severin doit soutenir à Aix-la-Chapelle, celle du Roi de Prusse entre aussi dans ses instructions. Il a ordre d'y appuyer tout ce qui sera proposé de relatif aux intérêts de ce Prince, sur-tout par rapport à la garantie générale de la Silesie. Les instructions de Mr. de St. Severin sur l'ouvrage de la paix sont ainsi des plus étendus.

II. Mais les grands préparatifs que font les Alliés pour mettre une Armée formidable en campagne, ont fait prendre la résolution, dans un Conseil tenu à Versailles, & auquel le Maréchal de Saxe a assisté, de fixer à 250 Bataillons & à 360 Escadrons, la force des trois corps d'Armée qui seront employés dans les Pays-Bas. Le plus nombreux se rassemble sur la Meuse, les mesures étant prises à cet effet, ainsi que pour le transport de la grosse artillerie destinée à l'opération principale de ce corps de troupes. Et conséquemment à ce qui a été établi pour les opérations d'Italie, on ne néglige rien de ce qui doit donner l'augmentation déterminée pour l'Armée du Roi dans ce Pays, jointe à celle d'Espagne

gne & aux troupes Genoïses. Le Maréchal de Belleisle, qui a eu de fréquentes conférences sur ce sujet à *Versailles*, a formé le plan de ces opérations, qu'on a envoyé à *Madrid* pour y être approuvé. Le retour du Courier qui l'y a porté, fixera, sans doute, le départ du Maréchal de Belleisle, comme les dispositions faites dans les *Pays-Bas*, viennent de fixer celui du Maréchal de Saxe.

III. Quant aux entreprises que les diverses Escadres des Anglois semblent avoir formé sur les côtes de ce Royaume, comme on ignore si elles regarderont les côtes de l'*Océan* ou celles de la *Méditerranée*, on a fait ce que la prudence suggère pour mettre les unes & les autres à l'abri de surprise contre tout événement. Les mesures qu'on a crû nécessaires à cet effet sont prises depuis long-tems en *Bretagne* & en *Normandie*. Ainsi, il n'est, dit-on, plus question que de perfectionner les arrangemens pris dès l'année dernière, pour la sûreté des côtes de la *Méditerranée*. Les Armateurs François ne laissent pas de continuer à courre-sus aux Bâtimens Anglois, comme ceux-ci de leur côté le font d'autre part. Ayant rapporté les prises des uns, il convient de rapporter celles des autres qui sont presque toutes Hollandoïses, & se réduisent aux suivantes.

Le 15. Fevrier Mr. du May, commandant le Vaisseau le *Phenix*, armé en guerre, entra dans le Port d'*Ostende*, venant de *Dunkerque*, où il avoit conduit trois Navires Hollandois, parmi lesquels il y en avoit un destiné pour *Lisbonne*. Un autre Armateur s'est rendu maître dans le même-tems d'un Navire Anglois, dont la charge étoit estimée 20 mille livres. L'un des Armateurs

teurs qui croissent à la hauteur des côtes d'*Andalousie*, nommé le *Diamant*, a pris un Vaisseau Hollandois appelé les *Deux - Freres*, commandé par le Capitaine Nening Cornelisz, & chargé de Saumon qu'il avoit pris en *Ecosse* pour le porter à *Venise*. Ce Navire a été conduit à *Cadix*, d'où l'on apprend qu'il est répété par le Baron de *Wassenaer*, Ambassadeur des Etats-Généraux auprès du Roi d'Espagne, mettant pour fondement de cette répétition, la disposition du XXI. article du Traité d'*Utrecht*.

IV. Sur le dessein que les Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas ont déclaré, de mettre à la pension les Officiers de leurs troupes détenus prisonniers en France, & les soldats à la demie paye, le Roi a fait savoir aux Gouverneurs & aux Intendants des Provinces dans lesquelles il y a de ces prisonniers « qu'étant à » craindre que l'impossibilité de subsister ne » leur fit naître l'envie de s'évader, il falloit » les priver des moyens capables de favoriser » leur évasion. » Sur-quoi il a été défendu aux Officiers de quitter l'enceinte des Villes où ils se trouvent, & les soldats ont été mis dans des endroits fermés, où ils n'ont aucune communication avec les dehors : Ordre qui a failli de donner lieu à quelque confusion parmi ces Soldats. Mais leurs Officiers, par les mesures qu'ils mirent d'abord en usage, trouverent le moyen d'arrêter tout desordre. Les Suisses & les Ecossois qui sont parmi les prisonniers Hollandois, n'ont point tardé à faire des représentations sur l'ordre du Roi, & s'ils en ont été exceptés, c'est en conséquence d'un Ecrit que leurs Officiers ont signé, & par lequel ils se sont engagés de payer 50 livres pour chaque soldat

ou Bas - Officier qui déserteroit. Mais malgré de telles circonstances, on croit y voir arriver bientôt un changement d'une négociation qui a été entamée pour la rançon de ces prisonniers. C'est à *Lille* qu'elle a lieu. Mr. Seigneur & Mr. Van Goëns y travaillent, le premier en qualité de Commissaire du Roi, & l'autre des Etats - Généraux. Mr. Helman y est intervenu comme Commissaire de la Cour de *Vienne*, afin de terminer l'affaire dont il est question avec le plus d'aisance qu'il sera possible.

V. Le changement arrivé dans le Ministère de la Cour de *Londres*, par la démission que le Comte de Chesterfield a donnée de sa place de Secrétaire d'Etat, a fait le sujet d'une grande conférence qui s'est tenue à *Versailles*, & dont le résultat a été envoyé à *Madrid*. On n'en publie rien, & il n'y a que certains esprits dont le propre est de donner dans toutes les apparences, qui veulent tirer quelqu'augure, de ce que le fils aîné du Chevalier de St. Georges, qui fait ordinairement son séjour dans un Château près de *Paris*, a reparu en public dans cette Capitale avec une suite nombreuse de Seigneurs & d'Officiers Ecossois & Irlandois attachés à la personne, & qui suivent sa fortune.

Le Roi a donné l'Evêché d'*Anvers* à l'Abbé de Raigecourt, Chanoine de *Liège*, & nommé le Marquis de Menou, Maréchal de ses Camps & Armées. On apprend de *Lunéville*, que le Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar a créé cinq nouveaux Gouvernemens dans la *Lorraine*, & a donné celui de *Commercy* au Comte de Berchiny, Lieutenant - Général des Armées du Roi; celui de *Mirecour*, au Marquis de Stainville, Brigadier, Colonel du Régiment de Na-

vâtre; celui de *Pont-à-Mousson*, au Marquis des Salles, Brigadier, Colonel du Régiment de Champagne, celui de *St. Mihiel*, au Marquis de Custine, Brigadier, Colonel du Régiment de son nom; & celui d'*Epinal*, à Mr. de Marceil, Brigadier, Colonel du Régiment Royal-Lorraine.

## E S P A G N E.

I. IL est décidé que si les conférences préliminaires d'*Aix-la-Chapelle* ont le succès désiré, le Comte de Montijo sera nommé Ambassadeur Plénipotentiaire du Roi pour signer le Traité de Pacification. Avec les dernières instructions envoyées au Marquis de Soto-Mayor, qui doit être actuellement rendu au lieu du Congrès, il a eu ordre d'insister particulièrement sur l'acceptation de la médiation du Roi de Portugal, conformément aux propositions faites sur cet article dès l'année dernière; & l'on est d'opinion à la Cour que cette acceptation ne souffrira plus les difficultés que l'on en a exposées dans notre Journal de Février dernier pages 91 & 92. Il n'y a cependant pas moins été résolu de renvoyer incessamment le Marquis de la Mina en *Italie*, où il va prendre le commandement de l'Armée qui doit continuer d'agir avec celle de France en faveur de l'établissement de l'Infant Don Philippe.

II. Le Comte de Montijo, désigné comme on vient de le dire, pour signer le futur Traité de Paix, après s'être démis de la place de Grand Maître de la Maison de la Reine Douairiere, a demandé aussi la permission de se démettre de celle de Président du Conseil & de la Chambre des Indes: & le Roi y a consenti, en lui conservant les honneurs & les appointemens attachés à  
cette

cette dignité. Le Comte de Paredes le remplace dans la Charge de Grand Maître de la Maison de la Reine Douairiere.

On assemble à *Cadix* une forte Escadre, qu'on dit destinée pour l'*Amérique* : & les Intendants de Marine de cette Ville & du *Ferrol*, ont donné avis à la Cour, que l'Armateur Jean-Fernandes de Villars a pris à la vûe des *Berlingues*, le Brigantin Anglois le *Duc de Cumberland*, de 130 tonneaux, chargé de bled & d'autres denrées; & que les Balandres de *Volcad*, le *Robert*, le *St. Georges*, & le *Marchand de la Mer Baltique*, ont été pris par les Armateurs Don Pedro de Ges, Jacques Granel, Vincent Cavallero, & François Tarosel.

## P O R T U G A L.

MR. Keene, Ministre Plénipotentiaire du Roi de la Grande-Bretagne, qui avoit demandé son rappel de cette Cour, a reçu au contraire des Lettres de *Londres*, par lesquelles Sa Maj. Britannique lui ordonne d'y demeurer encore quelque-tems; ce qui confirme ce que nous avons avancé de lui, qu'ayant toujours été estimé en *Espagne*, & que connoissant le commerce de cette Monarchie, il pourra, après la paix faite, être employé de nouveau à *Madrid*, comme Ministre Britannique.

Le Comte de Rosenberg, Ministre Impérial, en partant le 29. Janvier de *Lisbonne*, y a laissé Mr. Stoltz, Secrétaire d'Ambassade, chargé des affaires de la Cour de *Vienne*. Il a pris sa route pour l'*Angleterre*, s'étant embarqué sur le Vaifseau de guerre Anglois le *Ruffel*, qui l'y a transporté. Le Comte de Rosenberg avoit reçu du Roi, quelques jours avant son départ, le présent ordinaire destiné pour les Ambassadeurs, & consistant en huit lingots d'or, de la valeur de

600 florins chaque lingot, & de la Reine une montre d'or qu'elle le chargea de remettre de sa part à la Comtesse son Epouse, & dont la chaîne étoit arborisée en pierres d'agate enchassées dans de l'or, & entremêlées de pierres. Voici au surplus ce qui est mandé de Lisbonne au sujet du Comte de Rosenberg.

« Ce Ministre s'est acquis ici une estime trop générale, pour que le Roi ait voulu se borner envers lui au présent ordinaire. Le lendemain de son audience de congé le Secrétaire d'Etat des affaires étrangères s'est rendu chez ce Seigneur, auquel il dit, en lui remettant une espee de coffret garni d'or & couvert de velours: *Le Roi vous a envoyé, Monsieur, quelques fruits mûrs de ses possessions dans les Indes; mais Sa Majesté est bien aise que Vêre Excellence connoisse aussi comment sont ces sortes de fruits avant d'être parvenus à leur maturité.* Le Comte de Rosenberg ayant ouvert le coffret, y trouva deux morceaux d'or vierge, tel qu'est l'or dans l'état où on le tire des mines.»

II. L'état de la santé du Roi est toujours tel, que la Reine continué d'avoir le soin de l'administration des affaires de l'Etat, dont elle s'acquitte à la satisfaction générale des Sujets du Royaume.

## A R T I C L E V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.*

I. **M**ilan. Les troupes qui composeront l'Armée Impériale ont dû forir de leurs quartiers le 25. Mats. Le Comte de Broune en a fait

fait les revûes particulieres des divers Régimens, dans ce mois & le précédent, s'étant rendu à ce sujet dans toutes les Places de la Lombardie où ils sont repartis. On voit l'état suivant de ces troupes, ainsi que la liste des Généraux par qui elles seront commandées. Etat de l'Armée Impériale.

*Régimens d'Infanterie.* Celui de Henri de Daun & celui de Traun, l'un & l'autre de 3 Bataillons & de deux Compagnies de Grenadiers; celui de Hildbourghausen de deux Bataillons & de deux Compagnies de Grenadiers; ceux de Schulenburg, de Pallavicini, de Königsegg, de M-rey, de Grune, de Vettes, de Piccolomini, de Keyl, de Marshall, de Roth, de Wolffenbuttel & de Giulay, chacun de trois Bataillons & de deux Compagnies de Grenadiers; le Régiment de Leopold Palfy de 4 Bataillons & de deux Compagnies de Grenadiers; ceux de Stahrenberg, d'Andlau, de Hagenbach & de Colloredo de trois Bataillons & de deux Compagnies de Grenadiers; ceux d'Andreafi & de Sprecher de 4 Bataillons & de deux Compagnies de Grenadiers; & ceux de Fougatsch, d'Estershafi & du Grand-Maître de l'Ordre Teutonique de trois Bataillons & de deux Compagnies de Grenadiers; en tout 83 Bataillons & 54 Compagnies de Grenadiers. A l'Infanterie se trouvent encore joints 8 Bataillons, savoir 4 de Warasdins & 4 de Carlstadiens; ce qui fait avec le nombre ci-dessus 91 Bataillons.

*Cavalerie.* Les Régimens de Cuirassiers de Jean Palfy, de Portugal, de Lobkowitz & de Berlichingen, composés chacun de 6 Escadrons & d'une Compagnie de Grenadiers; faisant 24 Escadrons & 4 Compagnies de Grenadiers: Les Régimens de Dragons de Savoye, de Saxe-Gotha.

de Ballayra & de Holly , composés pareillement de 6 Escadrons & d'une Compagnie de Grenadiers , faisant aussi le nombre de 24 Escadrons & de 4 Compagnies de Grenadiers ; outre les Régimens de Hussars de Baroniai & de Spleni , chacun de 8 Escadrons , ensemble 16 Escadrons ; ce qui fait pour la Cavalerie 64 Escadrons & 8 Compagnies de Grenadiers. L'Infanterie , en comptant le Bataillon complet à 700 hommes , & la Compagnie de Grenadiers à 100 , doit monter à 63 mille 500 hommes ; les Warafbins & Carlstadiens comptés à mille hommes par Bataillon , 8 mille hommes ; la Cavalerie & les Dragons à mille chevaux par Régiment , 8 mille hommes , & les 2 Régimens de Hussars aussi de mille chevaux , 2 mille hommes ; ce qui fait pour le total de toute l'Armée 81 mille 500 hommes.

Les Généraux qui commanderont cette Armée sous les ordres du Comte de Broune , sont : *Pour l'Infanterie* , les Lieutenans - Généraux Comte de Königsegg , Prince Piccolomini , Baron de Keil , Marquis Novati , Général Neuhaus , & le Comte de Barbon , Commandant du Château de Milan ; & *Généraux - Majors* , le Comte de Harfch , le Baron de Hinderer , le Baron d'Andlau , le Baron de Maligny , le Comte de Coloredo , le Baron d'Andreas , le Baron de St. André , le Baron de Liezen , Mrs. de Zschock , de Marini , de Sprecher , le Comte d'Estersasi , le Comte de Maguire , Commandant des Warafbins ; le Baron de Schetzer , Commandant des Carlstadiens , & le Baron de Cavalieri , Commandant de *Montoie*. Pour la Cavalerie : *Général* , le Comte de Linden. *Lieutenans - Généraux* , le Comte Nadasti , le Comte Luchesi & le Comte Serbel-

Serbelloni : & Généraux - Majors, le Baron Kolbe , Mr. de Rottern , le Comte d'Odonel & le Comte d'Althan.

II. Cette Armée ne doit agir efficacement avec celle du Roi de Sardaigne , qu'au commencement du mois prochain , suivant ce qui en a été résolu cet hiver aux Cours de *Vienne* & de *Londres* , afin de ne point la fatiguer dans un tems moins propre aux opérations de conséquence qui lui sont tracées pour le cours de cette campagne. Une puissante Flotte de Vaisseaux de guerre Anglois à assembler dans la *Méditerranée* , doit favoriser ces opérations , en exécutant , ainsi qu'on en infère , une diversion sur les côtes méridionales de *France*. Il n'est pas qu'en attendant l'ouverture en forme de la campagne , les troupes Impériales & Piémontoises postées vers le territoire de la République de *Genes* , ne fassent de tems en tems des mouvemens suivis de petites actions. Et sur ce que celles de France & d'Espagne en faisoient de leur côté au commencement de Fevrier le long de la Riviere du *Levant* , quelques Régimens Impériaux se sont avancés dans les environs de *Fornuovo* , afin de pouvoir soutenir ce poste , où l'on a établi des magasins considérables. Ce qui a le plus engagé à faire marcher des troupes à *Fornuovo* , c'est que le Duc de Richelieu , qui continuë à commander celles de France dans l'Etat de *Genes* , venoit d'assembler près de 7000 hommes du côté de la *Spécié*.

Mais l'événement le plus marqué qui soit arrivé des mouvemens de part & d'autre , se présente de *Voltri*. Le Comte de Nadasti , Général Autrichien , dont le quartier est à *Novi* , fit le 18. Fevrier un détachement d'environ quatre mille hommes du côté de *Voltri* , tant pour reconnoi-

Action à  
*Voltri*.

tre les dispositions des troupes Genoïses, que pour tâcher de se rendre maître de ce poste, de celui de *Miele* & de la hauteur de *St. Nicolas*. Ce détachement parti de *Campo-Freddo* & des environs, s'avança sur trois colonnes, & à la faveur d'un brouillard, vers les hauteurs de *Voltri*, & ayant attaqué & défait une Compagnie franche des Genoïses, il déposa d'une hauteur voisine de *Miele*, quatre Compagnies des Régimens François de Royal-Baviere & de Royal-Comtois, avec perte pour celles-ci d'un Lieutenant & de 24 soldats. Mais le feu qu'elles firent de *Voltri* même, avec deux Compagnies franches de Paysans Genoïses, fut tel qu'il donna le tems au Marquis de Monti, qui commandoit les troupes Françoises dans cet endroit, en l'absence du Marquis de Roquepine lequel s'étoit rendu à *Genes*, de rassembler son monde & de s'y tenir en état de défense. C'en eut été presque assez de ces circonstances, pour voir arriver dans les environs de *Voltri*, tout ce qu'il y a de troupes Françoises & Espagnoles dans *Genes*. Le Marquis de Roquepine revint précipitamment à son poste. Le Duc de Richelieu avec un grand nombre d'Officiers, ne tarda pas à le suivre, après avoir ordonné la marche à nombre de Bataillons. Mr. d'Alumada, Commandant des Espagnols, s'y transporta pareillement, ayant auparavant fait assembler à *St. Pierre d'Arene*, deux mille hommes prêts à marcher où le besoin l'exigeroit. Le feu continuoit néanmoins dans *Voltri* & ses dehors, & le canon des François braqué au poste de *St. Nicolas*, ainsi qu'au Palais *Brignole*, & qui fut tiré à mitrailles sur les Impériaux, tua du monde à ceux-ci, qui ne lâcherent prise que vers le soir. Le Général *Nadaffi* les ramena en bon ordre à *Campo-Freddo*,

*Freddo*, mais sans avoir retiré de son expédition l'avantage qu'il s'en étoit promis. La neige & les mauvais chemins y ont contribué. On lui a fait une soixantaine de prisonniers, & le nombre des morts & des blessés de son détachement est de plus du double. La perte que les troupes Gènoises ont essuyée, en y comprenant les prisonniers faits dans les postes avancés, monte à 150 hommes, parmi lesquels il y a quelques Officiers.

## G E N E S.

I. **L**E 20. Fevrier le Duc de Richelieu ayant fait reconnoître les hauteurs voisines de *Voltri*, d'où les Autrichiens étoient retirés, ce Seigneur revint en cette Ville. Il a renforcé considérablement les postes établis sur ces hauteurs, de même que celui de *Massone*. Et quoiqu'il eût trouvé en bon état de nouvelles fortifications, & des retranchemens faits au Golfe de la *Specie*, à *Sarzane* & dans les environs, il n'a pas laissé de donner ordre qu'on les augmentât de plusieurs nouveaux ouvrages. Il n'y a d'ailleurs rien à ajouter aux mesures que le Duc de Richelieu a prises, conjointement avec le Sénat, pour que les magasins de *Genes* soient remplis, comme on publie qu'ils le sont en effet, de toutes sortes de provisions qui n'ont cessé, depuis quelque-tems, d'y arriver à bord d'une quantité de Bâtimens. Le dernier renfort de troupes Françoises & Espagnoles que la République attendoit, y est pareillement arrivé par une cinquantaine de Navires que l'on avoit envoyés à *Nice* & à *Monaco* pour les charger sur leurs bords.

II. De l'arrivée de toutes les troupes promises par la France & par l'Espagne à la République, elle se compte en situation d'agir selon le plan concerté entre-elle & ses alliés; d'autant plus

plus qu'on a préparé dans l'Arſenal tóut ce qui eſt néceſſaire pour un gros train d'artillerie ; qu'on a garni la Riviere du *Levant* de munitions de guerre & de bouche , de même que de quantité d'artillerie ; que le Duc de Richelieu a augmenté auſſi juſqu'à 24 piéces de canon celle du Château de *Lavenza* qu'il a fait occuper , comme on l'a annoncé le mois dernier ; & que le Gouvernement a donné un Décret portant , que tous les habitans de *Genes* , depuis l'âge de 17 ans juſqu'à celui de 60 , ayent à prendre les armes , ſans que perſonne , à l'exception du Doge & des Sénateurs , puiſſe en être exempt.

III. Sur les dépêches que la Régence du Grand Duché de *Toſcane* envoya au mois de Janvier dernier par un Courier au Duc de Richelieu ; dépêches dont la teneur eſt rapportée dans nos derniers Mémoires , page 204 , il a été répondu par ce Général « Qu'il n'étoit pas informé des  
 « hoſtilités qu'on lui marquoit avoir été com-  
 « miſes à *Roffano* : Qu'il n'étoit pas impoſſible  
 » néanmoins que les troupes Françoises poſtées  
 » de ce côté-là , & qui pouvoient être mal-  
 » inſtruites de l'étendue des limites de la *Toſ-*  
 » *cane* , ſe fuſſent avancées par mépriſe ſur le  
 » territoire de ce Grand Duché : Qu'il étoit  
 » même très-naturel qu'elles euſſent été induites  
 » en erreur par le ſéjour des Autrichiens à *Pon-*  
 » *tremoli* , contraire à la neutralité du Pays , &  
 » ſur l'obſervation de laquelle la Régence lui  
 » avoit donné les aſſurances les plus poſitives :  
 » Que la ſaiſie faite ſur le territoire de *Toſcane* ,  
 » des bœufs deſtinés pour les troupes Françoises ,  
 » action également contraire à la neutralité  
 » & au droit des Gens , avoit pû confirmer ces  
 » dernieres dans l'erreur où elles étoient : Que  
 » comme

comme on lui en avoit promis satisfaction, il comptoit sur l'exécution de cette promesse : Qu'en attendant il avoit envoyé un Express du côté de *Rossano*, pour prendre connoissance de ce qui s'y étoit passé, & pour faire restituer, avec la plus scrupuleuse exactitude, tout ce qui y avoit été enlevé : Qu'au reste, les ordres du Roi lui prescrivoient de garder la plus exacte neutralité avec la *Toscane*, aussi long-tems que la même chose s'observeroit de la part de cet Etat &c.

On apprend que depuis cette réponse du Duc de Richelieu à la Régence de *Toscane*, le Comte de Broune, pour ôter tout prétexte mal-entendu, a jugé à propos d'ordonner qu'on retirât le Détachement Autrichien qui étoit à *Pontremoli*.

IV. L'Impératrice-Reine ayant consenti à l'échange des prisonniers Impériaux avec ceux des troupes de la République, le Général Broune a envoyé un Officier à *Genes* pour travailler à y mettre cette affaire en règle. Et l'on est parvenu, dès le mois de Fevrier, à lever la difficulté principale, qui concernoit la liberté des Orages Genoïses détenus à *Milan*. Il a été convenu de les échanger contre six Officiers Impériaux détenus à *Genes*, qui sont le Comte d'Althan, le Comte de Pons, le Marquis d'Adda, le Marquis de Casuedi, outre deux autres Officiers.

V. Les nouvelles de *Corse* nous apprennent que le 5. Fevrier les Mécontens étoient revenus en grand nombre devant la *Bastie* pour en faire le siège; ce qui avoit donné lieu à un feu très-vif que la Forteresse avoit fait continuellement sur eux, & qu'il y avoit eu déjà quelques attaques entre les habitans & les soulevés. Les nouvelles de mer annoncent aussi cinq prises Piémontoises  
du

du Royaume de Sardaigne faites par les Galliores de la République, les unes chargées de grains, de poisson salé; les autres de tabac, de poivre, de limon, de soyes & de cuirs; & qu'au contraire une Tarrane Françoisé qui faisoit voile pour *Genes*, ayant été obligée par le mauvais tems de relâcher à *Celle*, & les Matelots ayant quitté leur bord, dans la persuasion qu'ils n'avoient rien à craindre, en cet endroit, ils ont été faits prisonniers par un détachement Piémontois qui étoit du côté de *Sarvone*; & ce détachement est de suite allé s'emparer du Bâtiment qui étoit chargé de vins de *Champagne*, de *Bourgogne* & de *Malaga* pour les Officiers des troupes Françoises qui sont dans *Genes*.

### P I E' M O N T.

I. **A**près ce que nous avons rapporté le mois dernier des milices de ce Pays, de l'entreprise projetée contre l'Etat de *Genes*, & de ce que faisoient les François dans le Comté de *Nice*, on n'a rien ce mois-ci à y ajouter, si-non que les troupes du Roi sont encore tranquilles dans leurs quartiers, aux courses près des partis qui continuent; & que la Cour n'est jusqu'à présent attentive aux dispositions des ennemis, que pour diriger les siennes en conséquence, & renforcer les postes qui communiquent avec la vallée de *Barcelonette*. Or les dispositions présentes des François sont de faire de grands amas de grains à *Grenoble*, à *Gap* & à *Embrun*, pour établir un magasin considérable à *Mont-Dauphin*; de transporter aussi beaucoup de provisions, de munitions de guerre, de bombes & de boulets, par *Vizille*, *Bourg-d'Oisons*, la *Grave*, *Villar d'Arene*

&c

& *Monestier*, pour en former pareillement un magasin à *Briançon* : ce qui paroîtroit annoncer un dessein de tenter de nouveau quelque entreprise par le *Briançonnois* & le *Gresvouden*.

L'Infant Don Philippe continuë de se tenir à *Chamberry*, où on le compte présentement joint par le Duc de Modene.

II. La Cour a appris avec peine qu'il s'est rassemblé dans la partie méridionale du Royaume de *Sardaigne*, une bande de gens sans aveu, qui s'est accruë, dans le mois de Février, jusqu'au nombre de plusieurs mille, qu'ils ont fait des courses dans le plat-Pays en brûlant les habitations & ravageant les terres de ceux qui faisoient difficulté de se ranger de leur parti. Mais une autre nouvelle plus agréable est venue depuis, savoir, que les habitans de 50 à 60 Villages des différentes parties de la *Sardaigne*, s'étoient associés de leur propre mouvement pour la défense publique ; que ceux qui étoient pourvus d'armes, s'étoient rassemblés pour s'opposer aux courses des vagabonds ; & que ceux qui n'en avoient point, avoient nommé des Députés pour se rendre à *Cagliari*, pour demander qu'on leur en fournît : Que le Viceroy, qui n'avoit rien négligé dans de telles circonstances, de tout ce que pouvoit lui suggérer la prudence, avoit fait de gros détachemens de troupes, afin de garantir des brigandages, les vallées du milieu de l'Isle, & qu'il avoit eu attention de faire armer plusieurs Barques, pour croiser le long des côtes du Royaume, & particulièrement du côté de l'Isle de *Corse*, afin d'empêcher que l'on ne portât par mer des secours d'armes ou de munitions aux soulevés.

*Evénement en Sardaigne.*

Ceux-ci ont à leur tête deux Chefs, qui ont publié

publié une espèce de Manifeste, que l'on peut regarder comme un tissu d'extravagances, par la ridicule des motifs qui y sont allégués. On y suppose des droits & des privilèges qui n'ont jamais été connus en Sardaigne, & desquels les deux Chefs prétendent néanmoins faire dépendre la soumission de leur parti. Mais si le motif caché de cette mutinerie étoit peut-être d'occasionner une diversion, on regarderoit déjà ce projet comme manqué, par les mesures qu'a prises le Viceroi, & ce que pratiquent les Sujets de Sardaigne fidèles & bien-intentionnés, dont le nombre actuellement armé est plus que suffisant pour mettre les mutins, si-non à la raison, du moins pour les tenir renfermés dans leurs montagnes.

## N A P L E S.

LA Cour de Naples ne présente que l'abolition du Conseil qui étoit chargé de la Surintendance de la Maison du Roi; & la cérémonie du Baptême du Duc de Calabre, tenu sur les Fonts au nom du Roi & de la Reine d'Espagne: Cérémonie qui a été pompeuse & suivie de présens, dont l'un de 18 mille ducats que le Roi a fait au Duc de Medina-Celi qui a représenté le parrain. Les présens que ce Seigneur a faits au contraire de la part du Roi d'Espagne à l'Archevêque de Naples, à la Princesse de Colobrano qui a tenu le jeune Prince sur les Fonts au nom de la Reine d'Espagne, à la Marquise de St. Marc qui en est Gouvernante, à la Sous-Gouvernante & autres personnes, sont également riches & magnifiques. Le Collier de l'Ordre de la Toison d'or dont le Duc de Medina-Celi a revêtu le Duc de Calabre, étoit garni de diamans pour la valeur de 18 mille écus.

On a avis de Messine que le Bacha de Rhodes  
étant

étant allé faire la visite des Isles de l'Archipel, deux cens esclaves Chrétiens, qui composoient la chiourme de sa Galere, avoient pris le parti de se libérer, & y avoient réüssi en plein. Ils se sont emparés de la Galere, ont chargé des fers qu'ils portoient, les Turcs qui en composoient l'Equipage, & les ont conduits sur cette même Galere à *Malthe* avec le Bacha de *Rhodes*. Le Prétendant au Trône de Perse est du nombre des arrivés à *Malthe*, aussi-bien que le Grand Vizir déposé; ils étoient tous les deux avec le Bacha de *Rhodes*.

A R T I C L E VI.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.*

I. *Vienne*. Les conférences sur la pacification des troubles de l'Europe, auxquelles on touche, par l'envoi à *Aix-la-Chapelle* de tous les Plénipotentiaires qui doivent y travailler, en ont occasionné de nouvelles à la Cour, & les opérations de la campagne en *Italie* & aux *Pays-Bas* également. Dans les premières, dont a été le Général de la Rocque, Piémontois, qui est retourné à *Turin*, il a été traité des conditions auxquelles l'Impératrice-Reine & le Roi de Sardaigne pourroient écouter des propositions d'accommodement de la part de la République de *Genes*. Les prétentions sur lesquelles le Duc de Modene a demandé l'admission d'un Ministre de sa part au futur Congrès, y sont aussi entrées, quoiqu'on eut jugé à propos, dans ces circonstances, de déclarer à l'Abbé Grossa-Testa, son Ministre à la Cour de *Londres*, & qui étoit venu à *Vienne*, de ne plus s'y arrêter. Le Comte de la Rocque a pareillement été des conférences auxquelles les affaires d'*Italie* ont donné lieu; quant au plan à suivre dans les prochaines opérations militaires en *Italie*,  
qui

qui ont été réglées. Le Chevalier de Carvalho, Ministre de Portugal, ayant de son côté touché l'affaire de la médiation du Roi son Maître, les Ministres ont été chargé de lui répondre, que comme l'Impératrice-Reine avoit déjà fait connoître ses sentimens sur cet article, elle ne pouvoit rien y ajouter, si non, qu'elle se feroit un plaisir de l'accepter, dès que le Roi de la Grande-Bretagne auroit pris la même résolution, attendu que Sa Maj. Imp. étoit déterminée à faire aller d'un pas égal avec ses Alliés, toutes les demandes qu'elle feroit par rapport à l'ouvrage de la paix.

II. L'activité prochaine des trente à trente-cinq mille Russiens en *Moravie*, indique le départ de Leurs Majestés Impériales pour *Olmütz*, dans le commencement du présent mois d'Avril, afin de les voir passer dans le voisinage de cette Ville. Et pour que cette circonstance soit marquée par un effet de leur libéralité, elles ont donné ordre de frapper 60 mille pièces de quinze sols, qui seront distribuées à ces troupes. Elles ont pareillement ordonné qu'on achetât nombre de montres, de tabacieres, de bagues & d'autres bijoux de cette espèce, qui seront donnés en présens aux Généraux & principaux Officiers. La manière dont il conviendra d'employer ce Corps de Russiens, a porté le Chevalier Robinson, Ministre du Roi de la Grande-Bretagne, à une conférence particulière avec les Ministres de l'Empereur : Mais suivant ce qu'on en divulgue, on doit y avoir considéré « Qu'en » faisant agir les Russiens vers la *Moselle*, cette » destination pouvoit être sujette à divers in- » convéniens : Qu'il étoit aisé de prévoir que » la France témoigneroit son mécontentement » envers les États de l'Empire, par le territoire

28 desquels ces troupes dirigeroient leur marche  
 29 pour s'avancer contre l'ennemi : Que si le  
 30 changement de disposition ou de circonstan-  
 31 ces imprévûes exigeoient ensuite qu'elles s'é-  
 32 loignassent de la *Moselle*, ce pourroit être un  
 33 prétexte aux François de passer cette riviere,  
 34 & de faire marcher leurs troupes sur le terri-  
 35 toite de l'Empire : Qu'il en résulteroit que  
 36 les Princes voisins de la frontiere auroient le  
 37 desagrément de voir leurs Etats exposés à de-  
 38 venir le théâtre de la guerre : Ainsi qu'il seroit  
 39 plus convenable de faire marcher ces troupes  
 40 vers le Comté de *Namur*, qu'elles y seroient  
 41 plus à portée qu'ailleurs, de seconder les opé-  
 42 rations de la grande Armée alliée, & que dans  
 43 le cas d'un heureux commencement de cam-  
 44 pagne, elles seroient également à portée d'e-  
 45 xécuter une diversion dans quelqu'une des Pro-  
 46 vinces de la France. » Arrangement par con-  
 séquent qui paroît devoir être suivi par pré-  
 férence.

III. Le 8. Fevrier le Comte de Recordin reçut  
 de l'Empereur, pour le Cardinal de Baviere,  
 Evêque & Prince de *Liège*, l'investiture du Tem-  
 porel de l'Evêché de *Freysingen*, avec toutes les  
 cérémonies usitées en pareille occasion. Le 23.  
 du même mois Sa Maj. Impériale donna aussi,  
 avec les mêmes cérémonies, l'investiture du Tem-  
 porel de la Principauté d'*Elvangen* à l'Electeur  
 de Trevés, représenté par le Comte de Schön-  
 born, qui fit la harangue qui précéda cette  
 fonction.

IV. Le Baron de Bretlach, Ambassadeur Ex-  
 traordinaire de cette Cour à celle de *Russie*, ayant  
 été nommé pour commander un corps de trou-  
 pes à faire joindre aux Russiens qui sont en mar-

il sera remplacé par le Général de Bernes, qui est Ministre de la Cour auprès du Roi de Prusse. On apprend de ce dernier, qu'il a eu encore depuis peu à Berlin divers entretiens avec les Ministres de Sa Majesté Prussienne, sur l'affaire des garanties mutuelles, dont on a souvent parlé; & comme le Comte de Podewils, Ministre Prussien à Vienne, y a redoublé des instances qu'il avoit déjà faites sur cette affaire, on veut ne pas douter que si on ne la termine bientôt, elle fera effectivement l'un des points à régler dans le Congrès d'Aix-la-Chapelle.

V. C'est avec toutes les marques d'attention possible, qu'ensuite des ordres de la Cour, on doit recevoir le Ministre qui vient à Vienne de la part du Grand Seigneur, & le défrayer avec toute sa suite, pendant son passage par la Hongrie. On a préparé dans le Fauxbourg de Saint Léopold, le Palais du Comte d'Ottingen, où ce Ministre logera pendant son séjour, qui sera de trois ou quatre mois. Nous avons déjà dit en parlant de l'arrivée du Ministre Turc, qui est Ali Mustapha - Effendi, que le principal objet de sa commission, étoit de complimenter l'Empereur de la part de Sa Hauteffe, sur l'avènement Sa Majesté Impériale à la dignité de Chef de l'Empire Romain.

VI. Le Prince de la Tour-Taxis, nommé principal Commissaire de l'Empereur à la Diète générale de l'Empire, est parti le 22. Février pour se rendre à Ratisbonne. On ne doute pas qu'il n'y présente bientôt un Décret de Commission Impériale touchant le passage des troupes Russiennes; le Baron de Kettler, Chambellan de Leurs Majestés Impériales, étant parti le

9. Mars pour aller les recevoir sur la frontière de la *Haute-Silésie*, & les conduire, en qualité de Commissaire, dans leur passage par les Etats héréditaires.

*Francofort-sur-le-Meyn.* Les Députés assemblés en cette Ville de la part des cinq Cercles antérieurs de l'Empire; savoir, le Député du Cercle-Electoral du *Rhin*, celui d'*Autriche*, celui de *Franconie*, celui de *Souabe* & celui du *Haut-Rhin*, ont pris une résolution portant : « Que vû ce l'association, qui, depuis un tems immémorial, subsiste entre ces cinq Cercles, & en considération de leur ancienne confiance mutuelle, ce jointe au désir qu'ils ont de contribuer au ce maintien & à l'affermissement de la tranquillité & de la sûreté de l'Empire, ils ont pris ce la résolution, sous la glorieuse direction de ce l'Empereur, de reconnoître, sans réserve, ce l'existence & la durée actuelle de cette alliance ce d'association, comme ayant pour base les ce loix fondamentales de l'Empire, sans aucune ce intention d'offenser personne, & se conformant du reste à la teneur des anciens Actes ce d'association, lesquels n'ont pour objet que ce des mesures de défense : Que leur résolution ce est pareillement de maintenir & de mettre ce cette association à l'abri de toute atteinte : ce Qu'ils se prêteront en conséquence les secours ce mutuels & effectifs ptescrits par les Traités : ce Et que les Cercles antérieurs se conformeront ce aussi à cet égard au contenu de la résolution ce prise par la Diète générale de l'Empire le ce 17. Décembre 1745, touchant l'article de la ce sûreté publique; résolution qui a été confirmée par Sa Majesté Impériale le 5. Janvier ce suivant &c. »

La Cour de *Wirtemberg* n'a pas voulu prendre de part à l'association que cette Résolution établit; elle a fait connoître, par un Ecrit public, qu'elle ne se croyoit point tenuë de souscrire aux décisions du Cercle de *Souabe*, lorsqu'elle avoit des raisons pardevers elle de ne pas les adopter. L'Ecrit en question est volumineux; il est de 32 feüilles d'impression, sous le titre d'*Exposé de ce qui s'est passé en Souabe en 1746 & 1747, par rapport à l'affaire de l'Association & de la neutralité*. On l'a accompagné de 46 différentes pièces en forme de preuves.

Voilà ce que le Congrès de *Francfort* nous présente sur la matiere de l'association. Mr. de la Noüe qui y est Ministre de *France*, a reçu à cette occasion des ordres de sa Cour, de déclarer aux Cercles antérieurs « que le Roi son Maître  
 « remarque avec beaucoup de satisfaction, les  
 » mesures qu'ils prennent pour assurer la neu-  
 » tralité de l'Empire, puisqu'elles répondent par-  
 » faitement à l'intention où est Sa Maj. d'en-  
 » tretienir la plus parfaite intelligence avec le  
 » Corps Germanique. »

*Différens endroits.* La plûpart des Princes de l'Empire, sur le territoire desquels les troupes Russiennes doivent passer, se sont expliqués à cette occasion dans des termes aussi favorables que les Hauts Alliés pouvoient le désirer. Les Ministres de *France*, auprès du Cercle de *Franconie* & autres en diverses Cours d'*Allemagne*, s'y sont de leur côté déclarés de la maniere qu'on l'attendoit, ensuite des ordres qu'ils avoient reçus du Roi leur Maître. Mr. du Four, en particulier, qui réside auprès de l'Electeur de *Treves*, a communiqué aux Ministres de Son Altesse Sérénissime Electorale, [des dépêches qu'il avoit reçues de

*Paris* 3

Paris ; elles regardent cette marche des Russiens , au cas qu'elle fût dirigée vers la *Moselle*.

Les troupes de *Wolfenbittel*, & toutes les autres négociées dans l'Empire , sont aussi en marche pour se rendre à l'Armée des Hauts Alliés , en laquelle ils doivent servir. Les troupes Impériales qui avoient leurs quartiers à *Cologne* & dans l'Electorat de ce nom , marchent également.

Dans ces circonstances , & vû le grand nombre de troupes qui traversent actuellement l'Empire , l'Electeur Palatin a formé sur les frontières de ses Etats vers le *Bas-Rhin* , une ligne composée de la plus grande partie de ses troupes Electorales & des milices de son Pays , afin d'empêcher qu'il ne passe des troupes du dehors sur son territoire , sans en avoir demandé & obtenu la permission. Le Roi de la Grande Bretagne a déjà fait demander cette permission pour les Russiens , à tous les Princes & Etats de l'Empire , & particulièrement à la Ville Impériale de *Cologne*.

*Aix-la-Chapelle.* Milord Sandwich , Ministre Plénipotentiaire de la Cour de *Londres* aux Conférences de cette Ville , y est arrivé le 17. Mars à dix heures du soir , avec une escorte composée d'Autrichiens & de Palatins : Une heure après il fut suivi par le Comte de Chavannes , Ministre Plénipotentiaire du Roi de Sardaigne aux mêmes Conférences : Le lendemain à une heure après-midi y arriva aussi le Comte de Kaunitz - Rittberg , Ministre Plénipotentiaire de L. M. I. ; & quelques jours après le Comte de Saint Severin d'Arragon , Plénipotentiaire de France ; de sorte qu'on peut aussi autant qu'annoncer l'arrivée de celui d'Espagne & de Don Louïs d'Acunha , ce dernier désigné Ministre Médiateur pour le Roi de Portugal , ayant fait retenir

la maison du Baron de Lamberts pour son logement. Toutes les maisons les plus considérables de cette Ville ont d'ailleurs été loiiées à très-haut prix, tant pour les Ministres du Congrès, que pour les personnes qu'ils ont avec eux.

On apprend de cette Ville, que le Maréchal de Saxe est arrivé à *Bruxelles* le 22. Mais; qu'il y a fait son entrée publique en qualité de Gouverneur Général des Pays conquis, & qu'à cette occasion le *Te Deum* a été ordonné & chanté dans l'Eglise de *Ste. Gudule*, à l'assistance du Clergé Séculier & Régulier, & de toutes les Cours.

P R U S S E.

I. **P** *Russe*. Le commerce à augmenter dans ce Royaume est à présent ce dont il paroît que le Roi soit principalement occupé. Sa Maj. ayant résolu de mettre la Marine de *Stettin* sur un pied florissant, elle a accordé divers avantages aux particuliers qui y travailleront à construire des Vaisseaux. Elle a aussi accordé des privilèges très-considérables aux Négocians qui s'appliqueront à y faire fleurir le commerce. Par ces arrangemens & les autres mesures qui se prennent en conséquence, on se flatte de rendre dans quelques années, la Ville de *Stettin* une des plus commerçantes du voisinage de la mer Baltique. Pour porter ces arrangemens à leur perfection, il s'est formé une Compagnie composée de plusieurs riches Négocians de *Stettin*, de *Berlin*, de *Custrin*, de *Breslau* & de *Francfort-sur-l'Oder*. Et afin de leur procurer encore mieux les moyens de pousser ce commerce, le Roi leur avancera, en cas de besoin, une somme considérable.

Au surplus la navigation des Bâtimens Prussiens sur les côtes de France, se continuant avec  
allez

assez de succès, il a été jugé nécessaire d'établir à cet égard des regles fixes. Ainsi l'on parle de la prochaine conclusion d'un Traité de Commerce & de Navigation entre la Cour & celle de France, en vertu duquel on tireroit des Etats du Roi tous les produits qui peuvent être utiles à la France, en tirant aussi des Etats du Roi Très-Chrétien, les vins, eaux-de vie & autres marchandises que l'on recevoit ci-devant par d'autres voyes.

II. Quoique la Cour sache qu'on touche à l'ouverture des Conférences sur la pacification générale, il n'y a point encore de Ministre nommé de sa part pour se rendre à *Aix-la-Chapelle*, afin de ménager les intérêts du Roi touchant la garantie générale de la *Silesie* par toutes les Puissances contendantes. On veut néanmoins croire que cette nomination se fera incessamment. Mais soit sur cette affaire de la garantie, soit sur celle du commerce dont on vient de parler, le Marquis de Valori, Ministre de France, a de fréquentes entrevûes avec ceux du Roi; il leur a annoncé que toutes choses étoient entièrement réglées touchant l'accession en forme du Roi son Maître au Traité d'alliance défensive entre les Couronnes de *Prusse* & de *Suede*, & qu'en y accédant S. M. T. C. le faisoit comme Partie principale contractante; c'est-à-dire, qu'elle entroit dans tous les engagements que les deux Cours ont jugé nécessaires pour assurer le maintien de leurs possessions, ainsi que la jouissance tranquille de leurs droits & Etats.

III. Divers Officiers des troupes du Roi ayant demandé la permission d'aller pendant la campagne prochaine, servir en qualité de Volontaires dans l'Armée Françoisse du Maréchal de Saxe,

Sa Majesté y a donné son consentement, ainsi qu'elle a fait la campagne précédente. La même permission a été accordée à plusieurs Officiers qui veulent se rendre à l'Armée du Maréchal de Belleisle dans le Comté de Nice.

IV. Le Général-Major de Walrave a été arrêté & conduit au Fort de l'Etoile à Magdebourg, où il est gradé étroitement. On est à son examen, qui roule sur la direction générale qu'il avoit des Fortifications, & dont les comptes fort embrouillés, montrent, comme on le publie, de la mal-versation. Il se peut que la chose soit telle; car le Roi lui a ôté son Emploi de Directeur Général des Fortifications, de même que le Régiment de Pionniers qu'il avoit, & Sa Majesté a conféré l'un & l'autre au Colonel de Sers.

V. On s'attend de voir bientôt avancer l'Edifice de l'Eglise qu'on construit à Berlin pour les Catholiques; Edifice qui sera également magnifique & spacieux, par les grosses & diverses sommes qui arrivent en cette Ville, des collectes qui se font dans toute l'Italie, & en plusieurs endroits de l'Empire pour cette bonne œuvre.

## A R T I C L E VII.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable dans les Pays du N O R D, depuis le mois dernier.*

I. **S**uede. On équipe, sans relâche à Carelsroom des Vaisseaux de guerre, & outre ceux-ci on travaille avec la même diligence, à en équiper plusieurs à Gottenbourg, les uns & les autres devant être prêts à mettre en mer au commencement de Mai prochain. On compte d'avoir alors une Escadre de 25. Vaisseaux de guerre, qui sera employée à croiser dans la mer Baltique

que pour y exercer les Matelots, dont le nombre doit être porté jusqu'à trente mille. C'est-là dit-on, l'unique but qu'on se propose dans cet armement, puisqu'on ne veut que se mettre d'autant plus en état de force, que le demande le maintien de la tranquillité du Royaume, & des possessions de la Couronne, dans l'état où elles sont; que c'est aussi à quoi tend le Traité d'alliance défensive, conclu en dernier lieu avec la Cour de Berlin; sur lequel le Marquis de Lanmary, Ambassadeur de France, a notifié au Ministère que le Roi son Maître y avoit accédé, notamment à l'art. III. concernant les garanties mutuelles; à l'art. V. qui regarde la prestation des secours, dans le cas où ils pourroient être demandés, & à l'article séparé qui concerne le maintien des arrangemens pris par rapport à la succession au Trône de Suede.

Ce Traité ayant été conclu pour le terme de dix ans, l'accession du Roi de France est fixée pour le même terme.

II. On a décidé au mois de Fevrier l'affaire d'un prisonnier nommé Heidman, qui avoit été arrêté dans le même-tems que le Négociant Springer. Il a été déclaré absous de l'accusation intentée contre lui, remis en liberté, & permis à lui de poursuivre en justice ses accusateurs. Nous avons fait mention dans nos Journaux de Janvier & de Fevrier dernier de la sentence exécutée contre Springer. Après avoir été arrêté, il avoit scû s'échaper de sa prison, & se refugier chez le Colonel Guydickens, Ministre d'Angleterre; mais le crime dont il étoit accusé, fit qu'on le retira de l'Hôtel de ce Ministre, & celui-ci en porta des plaintes à sa Cour. La réponse à l'exposé lui arriva de Londres le 19. Janvier. Elle portoit

*Discussion  
sur l'extradition du  
Négociant  
Springer de  
l'Hôtel du  
Ministre  
d'Angleterre.*

toit approbation de Sa Maj. Brit. de la conduite qu'avoit tenuë Mr. Guydickens dans toutes les circonstances, de l'affaire dont il s'agit. Sur ce un Gentilhomme de la Chambre du Roi eut ordre de se rendre chez tous les Ministres étrangers, & leur remit un Mémoire tendant à faire connoître : « Que l'on a observé dans ce qui » s'est passé à l'occasion de l'enlèvement du Né- » gociant Springer, tous les égards que Mr. » Guydickens pouvoit se promettre par rapport » au caractère dont il est revêtu : Qu'ainsi le Roi » n'a pû être que surpris du tout qui a été donné » à cette affaire dans un Ecrit publié par ce Mi- » nistre : Que Sa Maj. a donc jugé qu'il con- » venoit de desabuser les autres Ministres étran- » gers, des idées qu'on a voulu leur suggérer » par cet Ecrit : Qu'elle est aussi attentive qu'on » puisse l'être, à ménager les prérogatives des » Ministres étrangers : Qu'elle fait en même- » tems jusqu'à quel point ils peuvent les éten- » dre : Que le droit des gens y a fixé des bor- » nes qu'il ne leur est point permis de passer : » Que c'est donner atteinte à ce même droit, » que de s'ingérer dans les affaires domestiques » d'un Etat, & qui regardent sa Constitution » intérieure : Que l'Ecrit de Mr. Guydickens » entre dans des détails étrangers avec le fonds » principal de l'affaire du Négociant Springer ; » & que c'est en conséquence de l'examen de » tout ce qui s'est passé en cette occasion, que » Sa Maj. a jugé nécessaire d'en communiquer » une exacte information aux Ministres étran- » gers résidens à la Cour. »

Le tout est mis dans une note avec l'exposé du fait qui y est allégué. Nous pourrons en faire usage le mois prochain. Mr. Guydickens se dis-  
posoit

posoit néanmoins sur la fin de Fevrier , à insister par un nouveau Mémoire , sur la satisfaction authentique qu'il exige pour la violence qu'il prétend avoir été faite de l'azile de son Hôtel.

P O L O G N E.

I. **L**ES Lettres réquisitoriales du Roi de la Grande-Bretagne & des Etats Généraux , pour le passage des Russiens par ce Royaume , ayant été envoyées de *Dresde* à *Varsovie* , il s'est tenu une conférence sur ce sujet entre les Sénateurs , dont le résultat a été envoyé à *Dresde*. Il a été arrêté dans cette conférence , que la République devant suivre scrupuleusement les usages prescrits par ses Constitutions , elle ne pouvoit point prendre de résolution en forme sur cette réquisition , mais simplement une résolution provisionnelle , sauf aux Etats du Royaume à décider ensuite ce qu'ils trouveroient plus à propos lorsqu'on assembleroit une Diète. En attendant on peut annoncer le passage des Russiens effectué. Car quoiqu'il eut tardé par des incidens , ce fut le 13. Fevrier qu'ils passerent les frontieres de *Lithuanie* , & qu'ils marcherent en Corps pour traverser ce Grand-Duché. Les Commissaires préposés pour le soin de leur subsistance , étoient arrivés trois semaines auparavant à *Keydan* , où ils avoient établi des magazins. Les trois colonnes dont ces troupes sont composées , ayant dirigé leur route par *Mittau* , *Bausk* & *Kruysbourg* , elles passerent le 19. par *Schadow* , à six milles de *Keydan* , & tous les jours jusqu'au 25 elles ont fait quatre milles de Pologne. Pour faciliter leur marche & l'accélérer , elles se servent de petits traineaux de trois pieds & demi de longueur , sur lesquels elles mettent leurs armes & leurs hardes , & que deux hommes

trainent

*Les Russiens  
marchent  
par la Polo-  
gne.*

trainent avec eux sans peine. La Caiffe militaire est escortée par 600 Cavaliers aux ordres d'un Lieutenant-Colonel. Il leur a été marqué de passer la *Vistule* en trois différens endroits, dans le voisinage de *Varsovie*. Le Prince de Repnin Général en chef de ces troupes, ayant été attaqué sur la fin de Janvier, d'une paralysie, dans sa route pour les joindre, & s'étant fait transporter à *Riga* où il se rétablit, le Lieutenant-Général Lieven les conduit à sa place, quoique subordonné au Comte de Lacy, que l'Impératrice de Russie a nommé provisionnellement leur Général en chef. On a établi des magasins de farine, & de gruau sur leur route, proportionnément à ce qu'elles consomment. Le tout se paye argent comptant à un prix réglé, & l'on a fixé pareillement celui de l'eau-de-vie dont elles doivent user en telle route, & des autres boissons : Elles observent d'ailleurs une fort exacte discipline, & sont dans le meilleur état possible.

II. La Cour de *Russie* ne montre rien d'important : & tout ce que celle de *Dannemarck* présente, est, que Sa Maj. Danoise voulant observer dans la plus grande étendue, la résolution qu'elle a prise de demeurer neutre, elle permettoit, en conséquence, à tous les Armateurs des Puissances en guerre, d'entrer dans les Ports de ses Etats, avec leurs prises, pour les y vendre, ainsi que les marchandises qui peuvent être à bord.

## M O R T S.

**L**E 5. Janvier mourut à *Santarem* en *Portugal* Don Manuel de Silva dans la centième année de son âge.

Au commencement de Fevrier, Mr. Hambroëck, Général de Cavalerie au service de la République

que d'Hollande & Commandant de *Stevenswerth*, y est mort dans un âge avancé.

Messire Gabriel Girard, Secrétaire Interprète du Roi de France pour les Langues Esclavone & Ruffienne, & l'un des Quarante de l'Académie Françoisse, est mort le 4. âgé de 70 ans.

Le 14. mourut dans sa 77<sup>me</sup> année, Marie-Christine de Noailles, veuve d'Antoine de Gramont, Pair & Maréchal de France, Gouverneur & Lieutenant-Général de *Navarre* & du *Bearn* &c. & Colonel du Régiment des Gardes Françoises.

Le même jour Messire Georges-Lazare Berger de Charency, Evêque de *Montpellier* & Abbé de l'Abbaye de *Bolbone*, mourut dans son Diocèse âgé de 60 ans. Avant d'être nommé à l'Evêché de *Montpellier*, il avoit été à celui de *Saint Papoul*.

L'ancien Archevêque de *Besançon* décéda le 16. à *Paris* à l'âge de 78 ans.

Le 17. Messire Claude de Massac, Docteur de la Faculté de *Sorbonne*, Conseiller & Aumônier du Roi Très-Christien, paya le même tribut à la nature dans la même Ville, âgé de 84 ans, en ayant passé 32 avec beaucoup d'aplaudissement, à la tête de l'Ordre des Chanoines Réguliers de la *Trinité* & *Rédemption des Captifs*, dont il étoit Grand Maître & Général.

Messire Otton-Ferdinand Comte d'Abenberg & de Traun, Chevalier de la Toison d'or, Felt-Maréchal des armées de Leurs Majestés Impériales, Gouverneur de *Transilvanie*, Gonfalonier de la *Haute-Autriche*, Colonel d'un Régiment d'Infanterie &c. est mort le 18. à *Hermanstadt*, âgé de 71 ans, & très-regretté pour les grandes

grandes qualités du cœur & de l'esprit qu'on lui connoissoit.

Le 19. mourut à *Copenhagen* dans sa 63<sup>me</sup> année, Mr. Jean Gram, Conseiller d'Etat & de Justice du Roi de Dannemarc, son Archiviste, Bibliothécaire & Historiographe, Professeur Emérite dans l'Université de cette Ville, Assesseur du Consistoire, & Membre de la Société Royale des Sciences & des Arts. Mr. Gram s'étoit rendu aussi célèbre pour son érudition dans les Pays étrangers, que dans sa Patrie dont il étoit regardé comme l'oracle.

Le Cardinal Girolami est encore mort le même jour à *Rome*, âgé de 78 ans.

Le Marquis de Guerchy, Chevalier des Ordres du Roi Très - Chrétien, Lieutenant - Général de ses Armées & Gouverneur de *Hunningue*, est mort en son Château de *Guerchy*. Le Gouvernement d'*Hunningue* a été donné au Marquis de Guerchy son fils, Maréchal de Camp & Colonel du Régiment du Roi, Infanterie.

Le 26. mourut à *Maësbrecht* le Baron de Martha, Lieutenant-Général de Cavalerie au service d'Hollande & Colonel d'un Régiment Wallon de Dragons. Il avoit 66 ans. Nous avons déjà dit que ce Régiment a été conféré par le Prince Stadhouder au Général Trips.

Le Marquis de Renuccini, Membre du Conseil de Régence de *Toscane* & Secrétaire d'Etat de ce Grand Duché pour le département des affaires militaires, est mort à *Florence* dans un âge avancé.

La Comtesse épouse du Comte d'Arberg & de Vollangen, Général Major des Armées de l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême, Colonel d'un Régiment d'Infanterie, née de Gallo

y Lima, Comtesse de Diorbimont, Baronne de Noirmont, & dernière de cette illustre Maison, est morte le 28. à *Ruremonde*, regrettée pour ses belles qualités.

Le Comte de Blet, qui commandoit pour le Roi Très-Chrétien à *Berg-op-Zoom*, y est mort dans le même mois de Février.

Le 4<sup>me</sup>. Mars mourut à *Paris* Jean-Antoine-François de Franquenot, Comte de Coigny, Chevalier des Ordres du Roi de France, Lieutenant-Général de ses Armées, Colonel Général des Dragons, Gouverneur & Grand-Bailly des Ville & Château de *Caen* & du Château de *Choisy*, & Capitaine des Chasses de la Varenne du *Louvre*. Ce Seigneur n'étoit que dans la 46<sup>me</sup> année de son âge. La charge de Colonel Général des Dragons qu'il avoit, a été donnée par le Roi au Duc de Chevreuse, moyennant le Brevet de retenue de 480 mille livres, que le Maréchal de Coigny avoit obtenu de Sa Majesté lorsqu'il se démit de cette charge en faveur du Comte son fils.

Elizabeth de Lorraine, veuve de Louis de Melun, Prince d'Espinois, Maréchal des Camps & armées de France, est aussi morte à *Paris* le 7. âgée de 83 ans.

Il faut ajouter ici à ce qui a été rapporté le mois passé du Prince *Maximilien-Guillaume-Adolphe de Nassau Siegen*, mort dans la Province d'*Artois*, qu'il n'a jamais été reconnu de l'Empereur ni de l'Empire, pour fils du Prince Emmanuel de Nassau-Siegen, ni par conséquent habile à lui succéder; puisque l'hérédité de ce dernier Prince, mort à *Bruxelles* en 1734, a passée au Prince d'Orange, actuellement Stadhouder de la République des Provinces-Unies des *Pays-Bas*.

La naissance du Stadhouder héréditaire est rapportée dans l'article d'*Hollande*.

**C**ollin, Petit-Jean & Bailly qui ont débité les Liqueurs connus sous le nom de celles du Frere Guyot Jésuite, & qui ont été en société depuis la mort de ce Frere, avertissent le public qu'ils sont actuellement séparés, & qu'ils distribuent chacun en particulier, toutes les différentes Liqueurs qu'ils ont fabriquées jusqu'à présent. Ceux qui en auront envie, pourront s'adresser à ceux d'entre eux qu'ils jugeront à propos. Leurs adresses sont

Le Sr. Collin, derrière les Tiercelins.

Le Sr. Petit-Jean Seillier, proche le Pont Mougea.

Le Sr. Bailly, proche la Poste aux Chevaux.  
A Nancy.

Le Public est en même-tems averti, que Gerard Remion, demeurant à *Pont-à-Mosson*, fabrique aussi des Liqueurs de toutes sortes de façon; qu'elles sont fines, & qu'il les fait semblables à celles que l'on faisoit anciennement à *Nancy*.

F I N.